



association des
amis de l'université
de liège

sous la présidence d'honneur de sa majesté le roi

bulletin trimestriel

37^e année — n^o 3 — 1965

L'Association des Amis de l'Université de Liège

a. s. b. l.

objectifs

Servir l'Université,
tout particulièrement dans sa mission humaine et sociale
vis-à-vis du public, de ses étudiants — présents et futurs —
et de ses diplômés

Servir ses membres,
notamment par des publications et autres activités d'information

ont présidé l'association depuis sa fondation

- † Emile Digneffe (1929-1937)
- † Jules Duesberg (1937-1947)
- † Albert Dewandre (1947-1961)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. A. LEROUX, Ingénieur A. I. Lg., Administrateur-Directeur Général de la Société belge de l'Azote et des Produits chimiques du Marly.

Vice-Président : M. L. GRAULICH, Recteur honoraire de l'Université.

Secrétaires : MM. R. CLEMENS, L. DABIN et J. STASSART, Professeurs à l'Université.

Trésorier : M. A. FETTWEIS, Professeur à l'Université.

Membres : MM. M. ALBERT, Premier Président de la Cour d'Appel de Liège; L. CAMU, Président de la Banque de Bruxelles; P. CLERDENT, Gouverneur de la Province de Liège; J. DELCHEVALERIE, Docteur en droit, Directeur du Cabinet de Monsieur le Recteur; F. DELEIXHE, Docteur en médecine; M. J. DEMBOUR, Professeur à la Faculté de Droit, Secrétaire du Conseil d'administration de l'Université; R. DEPPEZ, Ingénieur A. I. Lg., Secrétaire Général de l'A. I. Lg.; N. DESSARD, Ingénieur A. I. Lg.; W. ESSER, Professeur à la Faculté de Médecine; E. FRENAT, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées; F. GRAINDORGE, Administrateur-Délégué de la S. A. Etablissements F. Graindorge; G. GUEBEN, Professeur à la Faculté des Sciences; P. HARSIN, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; P. LALOUX, Professeur honoraire à la Faculté de Droit, Président du Conseil d'administration de la Société royale Asturienne des Mines; R. LALOUX, Administrateur-Directeur Général de la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre; E. MASQUELIER, Ingénieur A. I. Lg., Régent de la Banque Nationale de Belgique; E. MERSCH, Directeur du siège de Liège de la Banque de Bruxelles; J. NAGELMACKERS, Banquier à Liège; A. NEEF de SAINVAL, Président du Comité permanent de la S. A. Cockerill-Ougrée; A. RINGLET, Docteur en médecine, Président de l'Association namuroise des Anciens de l'Université de Liège; J. ROSKAM, Professeur émérite à la Faculté de Médecine; A. SEVERYNS, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; A. WILEUR, Secrétaire Général de la S. A. Le Grand-Bazar de la Place Saint-Lambert; le Président de l'Union Générale des Etudiants.

Commissaires : MM. P. FRAIPONT, Professeur à l'Université, et P. MARTIN, Président du Tribunal de Première Instance de Liège.

SECRÉTARIAT PERMANENT

MM. Jean-Marie TEHEUX et Louis DOLS, Docteurs en droit; Mme Paulette HUSKIN-HANSOUL, Assistante sociale.

3

association des amis de l'université de liège

37^e ANNÉE - 1965 - N° 3

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

BULLETIN TRIMESTRIEL

publié avec l'appui du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture

Secrétariat généra

RUE CHARLES MAGNETTE, 2, LIÈGE

TÉL. 32.31.63 - C. C. P. : 1507.13

S O M M A I R E

	pages
● Rentrée académique 1965	3
● L'Université de Liège aujourd'hui : M. le Recteur Marcel Dubuisson et M. le Vice-Président Claude Renard	7
● Le centenaire de la naissance du Professeur Ernest Mahaim	10
— La Manifestation commémorative du 27 avril 1965	11
— Le Professeur — allocution de M. le Ministre Jean Rey, Membre de la Commission Economique Européenne	12
— L'Economiste — allocution de M. Paul Harsin, Professeur à l'Université de Liège	16
— L'Internationaliste — allocution de M. Fernand Dehousse, Professeur à l'Université de Liège, Ministre de l'Éducation nationale ...	19
● A la recherche des Anciens de l'Université de Liège	27
I. — Promotion 1945	27
II. — Addenda et Corrigenda	39
● Nécrologie	40
● Etudes et Carrières universitaires	41
— Propos sur une rentrée	41
— Le rapport statistique de la Fondation Universitaire	44
— En parcourant le programme des cours	46
— La Commission Université — Enseignement secondaire	52
— L'accueil des nouveaux étudiants	52
— Le rôle de l'Université	53

— La visite des établissements d'enseignement secondaire	54
— Les carrières universitaires	54
● Au fil des jours	55
— Afflux d'inscriptions à l'Université	55
— Inauguration du premier bâtiment en service au Sart Tilman	56
— Conjoncture politique	57
— Personnel	57
— Comment se faire des « Amis »	58
— Nomination à la Faculté de Droit	58
— M. Fransis prend sa retraite	59
— Liège accueille le 5 ^e Congrès international d'Acoustique	59
— Symposium à la Clinique Ophthalmologique	60
— La Chorale Universitaire en déplacement à Luxembourg	60
— A propos du centenaire de la naissance du Professeur Ernest Mahaim	61
— Extension Universitaire liégeoise	61
● Nouvelles des Associations	62
— Association arlonnaise	63
— Association namuroise	65
— Cercle de Pédagogie et d'Orientation Professionnelle	66
— Association des Physiciens	66
— Association des Chimistes (A. C. Lg.)	66
— Association des Médecins sortis de l'Ecole de Médecine de Liège (A. M. Lg.)	67
● Nouveaux membres de l'Association	69
● Annonces	73

Réalisation de ce *Bulletin* tiré à 5200 exemplaires : Léon Dabin, Louis Dols, Paulette Huskin, Joseph Stassart et Jean-Marie Theux.

Rentrée académique 1965

Notre université a renoué, le 2 octobre dernier, avec cette belle et imposante tradition, interrompue l'an dernier en signe de protestation contre les projets de « l'expansion universitaire ».

Le cérémonial de la séance est bien connu. Sans doute chaque ancien étudiant se souvient-il d'avoir assisté au moins à l'une de ces manifestations ! La très nombreuse assistance qui se pressait cette année autour des différentes autorités, dont plusieurs ministres, aura eu quant à elle le privilège de participer à un des très « grands instants » de la vie presque cent-cinquanteenaire de notre *Alma Mater*.



Une vue de l'assemblée

Photogr. Robyns

M. le Recteur Marcel Dubuisson salue la mémoire des universitaires liégeois disparus pendant l'année écoulée, en particulier celle des Professeurs Joseph Meyers, Lucien Dehoux et François Closset. Il exprime la reconnaissance de l'Université envers MM. les Professeurs Ferdinand Campus, Robert Vivier, Léon Bours, Stéphane Glaser, Comte Joseph de Borchgrave, Henri Labasse et Louis Lebeer qui, au cours des deux derniers exercices, ont été admis à

l'éméritat. Il associe à cet éloge M. le Professeur André Simonard de nationalité française qui nous quitte pour occuper une chaire à la Faculté de Droit de Lille.

M. le Vice-Président Claude Renard donne lecture du rapport d'activités pour l'année 1964-1965. Il met notamment l'accent sur la mise en application de deux réformes vitales pour l'Université : la revalorisation des carrières de l'enseignement supérieur et le renouveau de l'enseignement lui-même dans le cadre de la mission originale de l'Université (1).

M. le Professeur René Fohalle, Secrétaire du Conseil académique, lit le texte de l'arrêté royal qui porte renouvellement pour quatre ans des mandats de M. Dubuisson au rectorat de l'Université et de M. Renard à la vice-présidence du Conseil d'administration. Une très longue ovation fait vibrer les murs de notre vénérable salle académique. L'assistance, debout, manifeste de tout cœur son attachement et sa confiance envers ceux qui président, avec un dynamisme inégalé, aux destinées de l'Université. M. le Professeur Louis D'Or, nommé Secrétaire du Conseil académique, est également très applaudi.



Photogr. Robyns

Au premier plan, les quatre Docteurs honoris causa présents. On reconnaît de g. à d. MM. Kayser, Marchal, Hallstein et Aron

MM. les Professeurs Fernand Dehousse, Paul Lambert, Maurice Chèvremont, Marcel Florquin et Zénon Bacq présentent cinq personnalités auxquelles l'Université est fière de décerner le titre de docteur « honoris causa » : MM. les Professeurs Hallstein, Prési-

(1) Voy. sur ce sujet l'important article de M. Renard : « L'Université de Liège et les exigences de la société contemporaine », in *Bulletin* 1964, n° 3, pp. 10-22.

dent de la Commission Economique Européenne, J. Marchal, Aron, Chagas et Kayser, respectivement des Université de Paris, Strasbourg, Rio de Janeiro et Strasbourg.

Le Président Hallstein remerciera au nom des nouveaux promus. Il rappellera, en des termes particulièrement aimables, l'apport de l'Université de Liège à la Science. Selon l'orateur, l'Université, cette institution éminemment européenne, est confrontée aujourd'hui avec un problème majeur : maintenir ses traditions, tout en s'adaptant aux conditions d'un monde nouveau. Evoquant les problèmes de l'Europe, M. Hallstein conclura, sous des applaudissements nourris, par l'expression d'une foi réfléchie et inébranlable dans l'avenir.



Photogr. Belga

Le Recteur félicite le Président Hallstein

La séance académique s'achève par l'allocution de rentrée de M. Dubuisson. Discours impatientement attendu, faut-il le dire, car, depuis longtemps, le Recteur nous a habitués à poser à cette occasion un jalon important de la vie universitaire.

Le thème du discours rectoral : « Notre Université dans la Cité de demain » (1). L'implantation au Sart Tilman est une réalité toute proche. Dès 1967, des milliers d'étudiants se rendront chaque jour dans les nouvelles installations. Il faut que ce transfert s'opère dans les meilleures conditions, que soit réalisée la symbiose entre l'Université et le Centre urbain qui lui a donné son nom.

Les pouvoirs publics ont de graves responsabilités à cet égard. Le problème des communications routières est loin d'être résolu.

(1) Le texte intégral des discours, de même que le compte rendu *in extenso* de la séance, paraîtront dans le volume annuel *Ouverture solennelle des cours*.

L'aménagement de la zone de 900 hectares qui borde le domaine universitaire n'a encore fait l'objet d'aucune décision. Rappelant les nombreuses études préparatoires qui ont été faites sur l'aménagement de la région liégeoise, M. Dubuisson devait faire apparaître, sur un plan général, la nécessité de définir une politique à long terme de développement urbain.

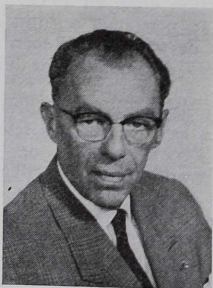
Le Recteur lance un appel au corps professoral, au personnel scientifique et aux étudiants, pour que chacun collabore à la solution des problèmes que soulève le grand départ.

Une nouvelle année académique est ouverte pour une université plus jeune que jamais !

L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE AUJOURD'HUI

M. le Recteur Marcel Dubuisson et M. le Vice-Président Claude Renard

Le 20 septembre 1965, Sa Majesté le Roi renouvelait pour quatre ans les mandats de MM. Dubuisson et Renard à la tête de notre Université. La nouvelle était attendue. L'un et l'autre avaient été proposés, en vue de cette désignation, par leurs collègues réunis en Conseil académique au mois de mai dernier. Pourtant, ce fut avec une émotion aussi vive que spontanée que l'on accueillit, lors de la séance de rentrée, la lecture de l'arrêté royal portant leur nomination.



M. le Recteur Marcel Dubuisson



M. le Vice-Président Claude Renard

Photogr. Robyns

M. Marcel Dubuisson est Recteur-Président depuis 1953. C'est donc son quatrième mandat. La réalisation du Sart Tilman est sans doute l'élément le plus spectaculaire de son action. Eminente personnalité, connue du grand public, le Recteur Dubuisson a eu la faveur d'appellations sensationnelles, preuves de son dynamisme, de sa grande autorité et de son incontestable sens de la grandeur. Ne parle-t-on pas, dans certains milieux, du « Tsar Tilman » ? D'autres encore, renouant avec une tradition chère à de nombreux Liégeois, font revivre en lui le Prince-Evêque d'autrefois. On voudra bien nous excuser ces propos familiers qui sont pour nous le témoi-

gnage de qualités exceptionnelles mises au service de Liège et de son Université. On ne dira jamais assez l'audace et la tenacité qu'il a fallu au Recteur Dubuisson pour obtenir la reconstruction complète de l'Université au Sart Tilman.

Les limites de l'ancienne Principauté étaient trop étroites pour une personnalité de cette envergure. Conscient des responsabilités nationales au Congo, M. le Recteur a voulu y maintenir la présence de l'Université de Liège dans des circonstances particulièrement dramatiques. Sous son impulsion fondamentale, notre Université a réalisé, croyons-nous, un programme qui relève de la mission humanitaire dont elle est investie.

D'un autre côté, assumant la tâche de chef de notre Maison, M. le Recteur a mené, avec une clairvoyance remarquable, une politique d'adaptation aux nécessités d'aujourd'hui. C'est à lui que l'Université doit cette autonomie de fonctionnement dont le bien-fondé a été reconnu par plusieurs lois d'une importance capitale pour l'avenir de l'enseignement et de la recherche. Il nous serait difficile d'énumérer tout ce qu'il a accompli en l'espace de douze ans. Le moment n'est pas encore venu d'en écrire l'histoire.

M. Claude Renard a accédé à la Vice-Présidence du Conseil d'administration en 1961, succédant au Professeur Victor Gothot, le premier titulaire de cette importante fonction créée en 1953.

Chargé d'assurer au corps enseignant, au personnel scientifique et aux étudiants, les meilleures conditions de travail, M. Renard a, depuis quatre ans, fait la preuve de talents d'administrateur hors de pair.

Sa profonde intelligence de la mission de l'enseignement universitaire est bien connue. Récemment, les lecteurs de cette revue ont eu l'occasion de mesurer la très grande finesse de sa pensée et son extraordinaire présence des orientations que l'Université doit prendre dans la vie moderne.

Il y a peu, dans cette même chronique « l'Université de Liège aujourd'hui », nous mettions l'accent sur l'ampleur des responsabilités dont sont revêtues actuellement les autorités académiques. Ces responsabilités, MM. Dubuisson et Renard ont su les assumer avec une force de caractère et une générosité peu communes.

Au nom des anciens, au nom des amis de l'Université, nous tenons à leur exprimer notre profonde et sincère reconnaissance, et à leur assurer une nouvelle fois de notre confiance et de notre appui.

* * *

A l'occasion de l'événement important que constituait la nomination du Recteur et du Vice-Président, nous avons eu la curiosité de feuilleter quelques pages de l'histoire de notre Maison. Nous livrons au lecteur les résultats d'une petite enquête qui aurait dû cependant, en bonne logique, figurer sous le signe de « l'Université de Liège hier » !

Si la fonction de vice-président est de création récente, celle de recteur a toujours existé dans notre Université. Trois régimes en ont réglé successivement la durée. Entre 1817, date de la création de l'Université, et 1848, le Recteur était nommé pour un an seulement. En 1849, le triennat sera instauré. Enfin, la loi du 28 avril 1953 portera la longueur du mandat à quatre années.

Le Recteur a toujours été nommé par le Roi. Le premier *liber memorialis* (1) rapporte qu'entre 1830 et 1835, suivant une circulaire de Charles Rogier, ministre de l'Intérieur, le Recteur tenait directement sa nomination de l'élection. Sous le régime hollandais, le chef de l'Université portait le titre de *Rector magnificus*.

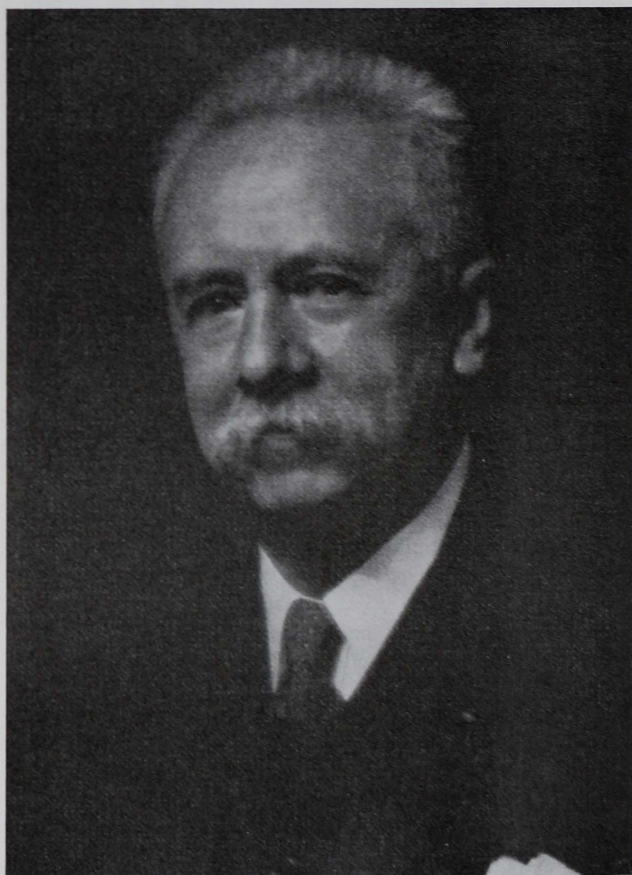
Si notre compte est exact, l'Université a connu depuis sa fondation cinquante-cinq recteurs.

Les Recteurs de l'Université de Liège depuis sa fondation

1817-18	MM. T. D. Sauveur	1852-55	J. G. Nypels
1818-19	J. M. Vanderheyden	1855-57	A. Dumont
1819-20	J. G. Ernst	1857-61	Th. Lacordaire
1820-21	I. Denzinger	1861-64	W. Spring
1821-22	N. G. Ansiaux	1864-66	F. Kupfferschlaeger
1822-23	H. M. Gaëde	1866-67	W. Spring
1823-24	P. J. Destriveaux	1867-70	Ch. De Cuyper
1824-25	J. G. Wagemann	1870-73	Ch. Loomans
1825-26	J. N. Comhaire	1873-79	V. Thiry
1826-27	R. Van Rees	1879-85	L. Trasenster
1827-28	J. G. Ernst	1885-88	A. Wasseige
1828-29	J. Kinker	1888-91	L. Roersch
1829-30	T. D. Sauveur	1891-94	G. Galopin
1830-31	N. G. Ansiaux	1894-97	C. le Paige
1831-32	A. Ernst	1897-1900	V. Masius
1832-33	Ch. Delvaux	1900-03	V. Dwelshauvers-Dery
1833-34	V. Fohmann	1903-06	D. Merten
1834-35	J. G. Ernst	1906-09	F. Thiry
1835-36	G. J. Bekker	1909-10	J. Fraipont
1836-38	Ev. Dupont	1910-12	A. Gravis
1838-39	J. F. Lemaire	1912-15	A. Swaen
.....			
1839-40	L. M. Lombard	1918-21	Eug. Hubert
1840-41	Ph. Lesbroussart	1921-24	Ch. Dejace
1841-42	V. A. Dupret	1924-27	E. Prost
1842-43	J. N. Noël	1927-39	J. Duesberg
1843-44	A. F. Raikem	1939-46	L. Graulich
1844-45	J. D. Fuss	1946-47	Chevalier A. Braas
1845-46	P. J. Destriveaux	1947-50	H. Fredericq
1846-47	M. Gloesener	1950-53	F. Campus
1847-48	B. V. De Lavacherie	1953	M. Dubuisson
1848-52	Ad. Borgnet		

(1) *L'Université de Liège depuis sa fondation*, par Alphonse Le Roy, professeur ordinaire à la Faculté des Lettres, Liège, 1869.

Le centenaire de la naissance
du Professeur Ernest Mahaim



Ernest Mahaim (1865-1938)

La manifestation commémorative du 27 avril 1965

Il y a cent ans naissait Ernest Mahaim. L'Université de Liège a voulu célébrer cet anniversaire et honorer une fois de plus la mémoire d'un de ses maîtres les plus éminents.

C'est le 27 avril 1965 qu'eut lieu la très belle manifestation commémorative organisée par la Faculté de Droit ⁽¹⁾.

L'Université est pavoisée, la salle académique est comble. De nombreuses personnalités, autorités civiles, représentants des différents corps constitués, des universités, des organismes publics et du monde des affaires, entourent M. le Recteur M. Dubuisson et les Autorités académiques. On reconnaît MM. les ministres et anciens ministres Servais, Rolin, Delfosse, de Smaele, Merlot et Troclet.

La famille d'Ernest Mahaim est présente : les proches dont M. Jean Mahaim, son fils, et Mme Louise Mahaim, sa sœur venue spécialement de Los Angeles, qui sera fleurie au cours de la séance ; on compte aussi de très nombreux anciens élèves et amis, les membres de la grande famille spirituelle du Professeur.

Quelles furent les grandes étapes de la carrière d'Ernest Mahaim à l'Université de Liège ? Docteur en Droit en 1886 et docteur en sciences politiques et administratives en 1887, il est nommé Chargé de cours en 1892. Professeur extraordinaire en 1895, Ernest Mahaim est promu à l'ordinariat en 1900. Au terme d'un enseignement fécond, il sera admis à l'éméritat en 1935.

Mais, par delà cette sèche énumération, quelle vie prodigieuse !

Après le discours d'accueil de M. Paul Graulich, Doyen de la Faculté de Droit, MM. Jean Rey, Paul Harsin et Fernand Dehousse vont tour à tour évoquer, en des termes très émouvants, la personnalité et la carrière exceptionnellement riches d'Ernest Mahaim.

Près de cinq cents personnes écoutent dans le recueillement. Le portrait d'Ernest Mahaim, fleuri, est dressé à côté de la chaire. Chacun le voit revivre. Lors de la réception du souvenir qui suit la séance académique, il est présent dans toutes les conversations.

Mais écoutons plutôt...

(1) Il convient de rappeler les noms de ceux qui participèrent à la réussite de cette journée. Le comité organisateur était composé de M. le Doyen Graulich, Président, M. le Professeur Dehousse, Vice-président, MM. les Professeurs Horion, Lambert et Quaden, M. J. Léonard-Etienne, Secrétaire, M. J. M. Dehousse, Secrétaire-adjoint. L'accueil était assuré par le Personnel scientifique de la Faculté de Droit.

LE PROFESSEUR

Allocution prononcée par M. le Ministre Jean Rey,
Membre de la Commission Economique Européenne

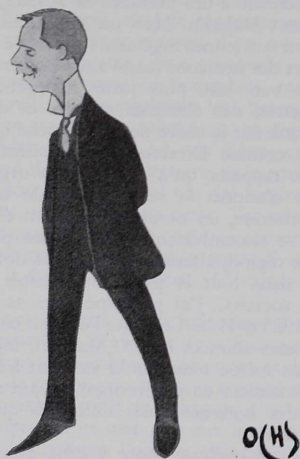
Ce n'est pas au titre de Membre et représentant de la Commission de la Communauté économique européenne que j'ai été invité à participer à cette cérémonie; sinon combien d'organisations internationales n'eût-il pas fallu inviter? C'est en qualité d'ancien élève de M. Ernest Mahaim et c'est un grand privilège que les organisateurs de cette commémoration m'ont accordé en me chargeant de prendre la parole au nom des anciens élèves d'Ernest Mahaim. Quand je vois combien ils sont nombreux à être rassemblés ici, je sens que, comme moi-même, ils souhaitent faire plus que rendre hommage à un maître disparu; ils désirent payer une dette de gratitude à celui qui a exercé sur leur formation et l'orientation de leur pensée une influence importante et parfois décisive.

Ernest Mahaim fut sans doute l'économiste et le sociologue original et profond dont parlera tout à l'heure M. le Professeur Harsin. Il fut aussi l'internationaliste, le grand constructeur du droit international ouvrier dont parlera M. le Professeur Dehousse. Mais il fut d'abord un professeur, un incomparable professeur, et c'est celui-là que j'ai en ce moment la tâche de faire revivre devant vous.

Je viens de dire « revivre ». Ernest Mahaim nous a quittés en décembre 1938. Le temps du deuil est passé et, si cette évocation reste chargée d'émotion pour ses proches, pour ses disciples et ses amis, la journée d'aujourd'hui ne peut être une journée triste quand nous ranimons le souvenir d'un homme qui fut, pendant toute son existence, si extraordinairement vivant.

Et d'abord ici même : avec un peu d'imagination on le croirait parmi nous. Combien de fois n'est-il pas venu dans cette salle, combien de fois n'y a-t-il pas occupé cette tribune? Nous l'y revoyons, petit de taille, le visage rosé, le front haut, couronné de ses cheveux blancs en brosse, la moustache en bataille, et surtout le regard vif, intelligent, malicieux. Nous l'y revoyons donnant une de ses nombreuses conférences sur les problèmes sociaux ou sur l'organisation internationale du travail, à la tribune de tant d'associations diverses : Extension universitaire, Comité liégeois pour la Société des Nations, Comité étudiantin pour la S. D. N., car il était souvent l'invité des étudiants et il aimait répondre à leur appel. Nous l'y revoyons aussi dans les grandes cérémonies, portant avec dignité toge, épitoge et décorations. Nous l'y revoyons lors des inoubliables manifestations dont il fut l'objet le 10 mai 1932, à l'occasion de sa nomination à la Présidence du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail, et le 5 novembre 1935, il y a trente ans, à l'occasion de son admission à l'éméritat, alors qu'il prononçait des paroles qui nous émeuvent encore.

A la Faculté de Droit, j'ai suivi ses cours de droit international public et de droit international privé et je parle ici comme de nombreux participants à cette cérémonie pourraient le faire. Il arrivait à l'heure, se juchait sur sa chaise — j'ai rappelé qu'il était petit et les caricatures des journaux estudiantins ajoutaient deux ou trois bouquins pour qu'il fût à la bonne hauteur ! — et commençait sa



« Nous le revoyons... »

Reproduction aimablement autorisée par l'auteur M. Jacques OCHS

leçon. Dès ce moment, on oubliait tout le reste, tant son exposé était clair, son visage animé. Tout son être respirait la vie et l'intelligence. Très spirituel, ne dédaignant pas à l'occasion la gauloiserie, ce que les étudiants appréciaient beaucoup, il nous tenait en haleine pendant l'heure entière. Durant les travaux de séminaire — j'ai suivi l'un d'eux sur l'organisation internationale du travail — il discutait avec ses élèves avec une patience et une bonne humeur jamais en défaut. Ce qui faisait la valeur de cet enseignement, ce n'était pas seulement la science du professeur, c'était la richesse inépuisable des exemples tirés de la vie même puisque, parallèlement à son enseignement, Ernest Mahaim participait à l'action de tant d'organismes administratifs et sociaux belges ou internationaux.

Je ne suis pas ingénieur et je n'ai donc pas suivi son cours d'économie politique à la faculté technique mais mes oncles et mes frères m'en ont parlé et du reste les témoignages sont unanimes. Les élèves des mines avaient un véritable culte pour ce professeur hors série,

seul sociologue égaré dans cette faculté de techniciens, et dont la tâche était de montrer aux futurs ingénieurs que l'industrie ce ne sont pas seulement des machines et des techniques, mais que ce sont aussi des hommes; de leur montrer l'importance des problèmes économiques et des phénomènes sociaux, et de leur enseigner avec la partie XIII du Traité de Versailles que le travail n'est pas une marchandise. Les idées ont beaucoup évolué depuis ce temps-là, grâce précisément à des hommes de science, de cœur et de courage comme Ernest Mahaim. Mais on ne saurait trop dire combien son enseignement aux jeunes ingénieurs a marqué ceux-ci de son influence, leur a ouvert des horizons jusqu'alors pour eux inconnus et a orienté leur pensée vers une plus juste compréhension de l'importance, dans l'industrie, des éléments sociaux et des problèmes humains.

Cela déborderait le cadre de mon exposé que d'évoquer son action à Bruxelles comme Directeur de l'Institut de Sociologie Solvay. Mais il faut rappeler qu'à ce titre il a organisé et dirigé pendant une dizaine d'années la semaine sociale universitaire, où chaque année à l'automne, un nombre important d'étudiants des différentes universités se rassemblaient pour étudier pendant une semaine un sujet ou une région, alternant les exposés doctrinaux avec les courses en autocar dans tout le pays pour visiter des entreprises ou des institutions sociales. J'ai participé sous sa direction aux semaines sociales de 1925 et 1926. Ceux qui l'ont fait comme moi se souviennent de ces journées animées où M. Mahaim, infatigable, entraînait tout le monde, en même temps qu'il suscitait les discussions passionnées entre les semainiers en confrontant devant eux, dans de magnifiques dialogues, des hommes aussi différents qu'Emile Vandervelde et le R. P. Rutten.

Il manquerait quelque chose à cette évocation d'Ernest Mahaim professeur, si nous ne parlions pas de sa maison. Combien d'élèves, de collègues et d'amis n'ont pas été reçus dans cette maison de l'avenue du Hêtre à Coïnte, dans ce bureau aux tentures rouges, aux rayons de bibliothèque de chêne chargés de livres et au bureau couvert de papiers, dans une atmosphère à la fois sérieuse et intime, où l'on venait chercher une aide ou un conseil. Comment ne pas évoquer aussi le souvenir de Madame Ernest Mahaim qui recevait avec tant de bonne grâce les collègues et amis de son mari, le poète Albert Mockel ou les compagnons de combat tels Arthur Fontaine ou Albert Thomas, dans cette maison où elle cultivait l'amitié, la conversation intelligente et la belle musique.

Ernest Mahaim a été un homme heureux dans son foyer; il a été admirablement aidé dans sa vie par sa femme, fille d'Armand Stevart, professeur aussi à notre université, femme intelligente et passionnée, qui déjà avant la guerre de 1914 consacrait son temps à des activités d'intérêt général. J'en citerai deux : le groupe pacifiste Emile de Laveleye, filleul liégeois de l'association française « La Paix par le Droit » et qui faisait campagne à Liège dès 1912 contre le nationalisme, la course aux armements et pour le règlement pacifique

des conflits par l'arbitrage. La seconde : elle avait été, avec Emma Lambotte et Marguerite Horion-Delchef, une des animatrices de ce groupement aujourd'hui disparu et qui portait le nom charmant d'Union des Femmes de Wallonie. Car si les Mahaim avaient élargi leur horizon et parcouru les grands chemins de la vie internationale, ils étaient restés profondément attachés à leurs amis wallons et à leur terre liégeoise.

Ce que je voudrais encore dire d'Ernest Mahaim et dont étaient tant frappés ceux qui l'ont connu, c'est le rayonnement de sa personnalité. Cet homme modeste était entouré d'un très grand prestige. Il émanait de sa personne une force tranquille, une autorité extraordinaire. Ses élèves subissaient cet ascendant, mais il y avait en lui une bonté naturelle qui supprimait les distances. Mahaim était liégeois, c'est-à-dire une nature affectueuse et cette sympathie chaleureuse qu'il répandait autour de lui, ses élèves et ses amis la lui rendaient bien. Quand il a quitté cette terre, sa journée accomplie, en décembre 1938, les hommages qui lui ont été rendus ont mis en lumière, particulièrement, ses qualités de cœur. J'ai relu ces jours-ci le compte-rendu de la séance d'hommage que lui a consacré en janvier 1939 le Conseil d'Administration de l'Office national du Placement et du Chômage dont il était le Président. C'est une émouvante lecture.

L'un après l'autre, tous avaient rendu hommage à sa mémoire. M. Achille Delattre, Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale : « Je l'ai vu à la tâche dans de nombreuses réunions et dans de nombreux milieux. Sa force de rayonnement et son autorité étaient considérables ». Louis de Brouckère : « Il va manquer à notre pays dont il fut un très grand citoyen. Il va manquer aux institutions internationales dont il a été si longtemps l'un des principaux animateurs. Il va manquer à la science qui lui doit d'importants progrès. Il va manquer aux amis nombreux qu'il s'était faits dans toutes les parties du monde ». Max Gottschalck, son collaborateur de tous les jours, présent aujourd'hui dans cette salle, et qui disait : « En matière de secours aux chômeurs, le nom de M. Mahaim figurera au premier plan de l'histoire sociale de la Belgique ». Et enfin, peut-être le plus émouvant de tous, l'hommage du représentant des travailleurs, M. Pauwels : « Les travailleurs, qui savent ce qu'ils lui doivent, lui garderont une durable gratitude et honoreront sa mémoire ».

Il faut conclure, car on s'attarderait trop à évoquer des souvenirs. Au moment d'achever, je voudrais essayer d'exprimer pourquoi, nous anciens élèves d'Ernest Mahaim, nous lui avons conservé un tel culte.

Sans doute parce qu'il a admirablement incarné la fonction universitaire, la science — on dirait aujourd'hui la recherche —, l'enseignement et la formation des intelligences. Mais il y a plus : si les juristes lui restent si attachés, c'est parce qu'il leur a ouvert les larges horizons du droit et de la vie internationale et qu'il a ainsi éveillé chez eux des curiosités, suscité des vocations. Si les ingé-

nieurs lui restent si attachés, c'est parce qu'à eux aussi il a montré des chemins nouveaux et ouvert leurs esprits à des préoccupations humaines fondamentales. C'est pour cela qu'à l'appel du nom d'Ernest Mahaim nous nous trouvons ici si nombreux et que nous avons le sentiment de payer une dette de gratitude non seulement à un des tous grands maîtres parmi les plus grands qui ont illustré cette maison, mais aussi à un homme à qui chacun de nous doit personnellement quelque chose.

Ernest Mahaim a eu une vie extraordinairement réussie et d'une rare unité, ayant commencé en luttant pour la protection légale des travailleurs et terminant comme président de la grande institution internationale qu'il avait contribué à fonder et qui était le couronnement de ses efforts.

Et si nous nous demandons maintenant quel était le secret de la force d'Ernest Mahaim, il nous a répondu lui-même, ici dans cette même salle. Au moment où, le 10 mai 1932, avaient déferlé autour de lui les hommages du Roi, du Gouvernement, de l'Académie, des Universités belges et étrangères, du Bureau International du Travail, Ernest Mahaim était monté à cette tribune. Je l'entends encore. Après avoir remercié tout le monde, il s'était adressé aux étudiants, et c'est par la lecture de la fin de cette admirable allocution que je voudrais terminer :

« Maintenant, qu'il me soit permis de m'adresser à la Jeunesse
» Universitaire. Cette vie, Messieurs, dont on vous a déroulés les
» plis les plus beaux, laissez-moi vous en montrer la trame. L'homme
» que je suis et que vous voyez ici, revêtu de tant d'ornements,
» a été un jour à la place où vous êtes. L'avenir ne lui paraissait
» nullement ce qui s'est réalisé. Il était, cet avenir, trouble, brumeux,
» au point que l'on disait parfois autour de lui : pourquoi ne suit-il
» pas le sentier tout tracé, qui mène à l'aisance, à la richesse peut-
» être ? J'admets que les perspectives d'aujourd'hui sont encore
» plus sombres. Ce n'est pas moi qui nierai les angoisses qui vous
» assaillent. Mais, si c'est à un degré moindre, les inquiétudes de
» ma jeunesse étaient comparables aux vôtres.

» Et cependant, j'ai tenu bon : j'ai travaillé. J'ai travaillé avec
» obstination dans ma chambrette de la rue Saint-Gilles et j'ai voulu
» suivre une carrière scientifique, pure, par amour et par foi en la
» Science. Quand j'ai perçu que la Science, la Vérité et la Justice,
» c'était tout un, je n'ai vécu que pour elles. La tête levée. Le reste
» est venu par surcroît ».

Jean REY.

* * *

L'ECONOMISTE

Allocution prononcée par M. Paul Harsin,
Professeur à l'Université de Liège

Lorsqu'en 1892 Ernest Mahaim accéda à l'enseignement universitaire, la science économique était loin d'être comparable à ce qu'elle est devenue depuis une quarantaine d'années.

Emile de Laveleye qui en avait illustré la chaire pendant près de trente ans n'avait rien d'un spécialiste étroit ou d'un technicien de l'économie. C'était un esprit séduisant de grande envergure aussi à l'aise en littérature, en science politique, en histoire de la civilisation qu'en politique internationale. Son enseignement imprégné de moralisme et de libéralisme avait certainement séduit de nombreuses générations d'étudiants. Mais peut-être n'avait-il pas particulièrement frappé ceux d'entre eux qui appartenaient aux Ecoles spéciales, c'est-à-dire la future Faculté technique où sous le titre d'économie industrielle, figurait depuis 1836 un certain enseignement de l'économie politique.

A 27 ans, Ernest Mahaim, son meilleur élève, était appelé à lui succéder.

Unissant à la précision du statisticien une ouverture humaine sur les problèmes sociaux, conférencier né, le jeune professeur dut à cet enseignement sa première réputation et quarante promotions d'ingénieurs répondent de l'influence marquante, de la trace indélébile qu'ils en ont emporté.

Ce ne sera que trente-quatre ans plus tard que E. Mahaim aura l'occasion d'atteindre un autre auditoire, celui des juristes qu'il connaissait toutefois dès l'origine par ses enseignements de droit international.

Le début de sa carrière scientifique ne permettait pas toutefois d'augurer son orientation définitive.

Ses *Etudes sur l'association professionnelle*, thèse de doctorat spécial en droit public et administratif, témoignaient plutôt d'un grand intérêt prêté aux problèmes historiques puisqu'on y suivait le sort de l'association professionnelle depuis les collèges grecs et romains jusqu'aux syndicats contemporains à travers l'organisation corporative médiévale et les métiers d'ancien régime. Mais, sous ce cadre historique, perceait déjà la profonde sympathie pour les formes les plus évoluées de l'organisation syndicale.

Ce fut dès lors à l'économie sociale que devait essentiellement s'attacher E. Mahaim dans le domaine de l'économique, c'est-à-dire à l'étude de la condition humaine au sein de la civilisation industrielle.

De là sa participation à la grande enquête sur les habitations ouvrières et son rapport sur la situation hygiénique des maisons ouvrières d'Herstal.

De là surtout son grand ouvrage sur *les abonnements d'ouvriers sur les lignes de chemin de fer belges et leurs effets sociaux* publié en 1910 sous les auspices de l'Institut Solvay.

Arrêtons-nous un instant sur cette œuvre maîtresse. La Belgique eut à résoudre au XIX^e siècle un problème capital : assurer une main-d'œuvre abondante à l'industrie en voie de développement. Et où la puiser, sinon dans les populations agricoles en aspirant vers les banlieues des villes le surplus des travailleurs non retenus par des tâches agricoles ? Mais comment éviter l'encombrement

démographique dans les villes tentaculaires et la constitution de faubourgs insalubres autour de nos hauts fourneaux, de nos charbonnages, de nos filatures ? L'initiative d'un ministre avisé avait, en 1869, résolu le problème en instituant les abonnements hebdomadaires d'ouvriers sur les voies ferrées permettant ainsi à plus de 300.000 ouvriers des déplacements quotidiens à quart de prix de leurs villages de résidence aux lieux de travail concentrés.

Les conséquences économiques et sociales en furent considérables : la mobilité de la main-d'œuvre fut ainsi réalisée dans le pays dont le degré de concentration industrielle était le plus élevé du continent. L'hygiène publique s'en ressentit, de meilleurs salaires purent être versés à une notable partie de la population, l'habitat rural put être amélioré et les chemins de fer eux-mêmes y trouvèrent leur compte.

La rigoureuse enquête statistique à laquelle se livra E. Mahaim pendant quatre années, trouva sa récompense dans la réalisation de ce vrai chef-d'œuvre.

Autre témoignage de l'intérêt prêté aux grands problèmes sociaux. Avant la guerre de 1914, le chômage n'était en Belgique secouru que dans le cadre modeste des mutualités. C'est au cours des années 1914-1918 que, grâce à la générosité américaine et à l'esprit d'entraide de la population, put être organisée une intervention publique en faveur des travailleurs frappés par la perte de leur emploi. Mahaim dirigea l'administration de ce secours chômage dans la province de Liège. La compétence exceptionnelle qu'il y acquit devait être décisive pour l'organisation législative du secours chômage en Belgique, qui suivit la libération.

C'est cette expérience qui fait l'objet de son livre de 1926, *le secours de chômage en Belgique pendant l'occupation allemande*, publié dans la vaste collection Histoire économique et sociale de la Guerre mondiale.

Il publiait d'ailleurs en même temps avec ses collaborateurs de l'Institut Solvay, le bel ouvrage *La Belgique restaurée*, bilan de la reconstruction économique et sociale du pays.

Mais il est une dernière publication importante que nous voudrions rappeler parce que les circonstances de guerre l'ont presque fait passer inaperçue. Elle se rapporte à un problème strictement économique, celui de la formation des prix industriels.

Le Verein für Sozialpolitik de Leipzig avait suscité une vaste enquête internationale pour l'élucidation de ce problème. Il en assumait d'ailleurs la publication des résultats. En 1914, quelques semaines avant la guerre, paraissait la contribution belge (*Untersuchungen über Preisbildung gewerbliche Erzeugnisse : Belgien*, n° 144). Oeuvre de plusieurs spécialistes, le travail en avait été coordonné par E. Mahaim qui en avait rédigé les conclusions. Il s'agit d'une étude sectorielle de la formation des prix dans l'industrie belge établissant combien ceux-ci dépendent directement et presque exclusivement des conditions du marché international et non des conditions internes de la production. Contribution importante à la théorie de

la formation des prix en opposition avec l'enseignement dominant de la doctrine au XIX^e siècle.

Nous ne pouvons ni dans le cadre, ni dans le temps qui nous est dévolu, aborder l'œuvre du maître consacrée à la protection internationale des travailleurs. Et pas davantage relever les contributions aux problèmes de consommation, d'organisation ouvrière éparses dans de nombreux périodiques. Toutes témoignent du même souci de documentation, du même sens critique, de la même clarté d'exposition, du même souci de synthèse.

Ainsi le savant se montrait-il chez Mahaim à la hauteur du professeur, le sociologue à celle du statisticien. Portant un intérêt égal aux problèmes du développement social de sa patrie ou à ceux de la protection internationale des droits des travailleurs, il s'imposa dans la direction ou l'administration d'organismes nationaux (tels l'Institut de Sociologie Solvay ou le Ministère de l'Industrie et du Travail) ou internationaux (notamment au Bureau international du Travail).

Son autorité fut partout reconnue, son prestige s'accrut sans que sa simplicité en fut affectée. En lui rendant hommage aujourd'hui, l'Université où il enseigna et la science économique qu'il servit ne fait que s'acquitter d'un pur devoir de reconnaissance. Sa mémoire entretenue par la fidèle pensée de ses élèves et de ses amis n'est pas près de s'effacer.

Paul HARSIN.

* * *

L'INTERNATIONALISTE

Allocution prononcée par M. Fernand Dehousse,
Professeur à l'Université de Liège,
Ministre de l'Éducation nationale

« Qu'est-ce qu'une grande vie ? C'est un rêve de jeunesse réalisé dans l'âge mûr ».

Le mot est d'Alfred de Vigny. Ernest Mahaim l'aurait goûté, lui qui aimait à rappeler que sa Mère, née à Paris en 1840, dans le bâtiment de la Madeleine, se souvenait avoir entendu, en 1848, une harangue de « Monsieur de Lamartine »... Mais il était de toute évidence moins bien placé que nous pour se rendre compte à quel point la formule peut s'appliquer à sa vie personnelle, à la remarquable unité qui anime sa doctrine et ses travaux, depuis le premier jour où tout était contestation jusqu'à ceux où, sous ses yeux, l'idéal de sa jeunesse va s'insérer, puis s'épanouir dans les lois, les traités, les institutions.

Sur pareil thème, le général de Gaulle s'est naguère exprimé à la manière qui est la sienne, c'est-à-dire en termes à la fois plus sobres et, comme il sied, plus martiaux. Qu'est-ce qu'un grand homme ?, s'est-il un jour demandé. « C'est la rencontre d'un grand caractère et d'un grand événement ». Diagnostic exact s'il en est,

pourvu qu'il ne soit point déformé et qu'il ne conduise pas au culte de la personnalité.

Le grand événement, à la fin du dix-neuvième siècle, ce sont, dans le cas présent, les puissantes aspirations populaires qui s'affirment de toutes parts et qui tendent vers ce que l'on appellera plus tard, avec la Partie XIII du Traité de Versailles, la « justice sociale ». C'est précisément l'époque où Mahaim conquiert ses grades, accomplit, comme boursier de l'Etat, un large tour d'Europe et, surtout, reçoit l'enseignement d'Emile de Laveleye, autre maître illustre, qui domine de toute sa hauteur l'économie politique de son temps. Notre Université se devrait bien, quelque jour, d'honorer également son souvenir. Elle soulignerait ainsi la permanence d'un rayonnement qu'il n'est au pouvoir de personne de lui enlever, celui de ses grands maîtres, son bien le plus précieux.

Emile de Laveleye fut le maître d'Ernest Mahaim, un maître inoubliable qu'il ne cessa jamais de révéler. Que lui a-t-il essentiellement emprunté ? Avec le recul de l'histoire, je serais tenté de considérer que ce sont, en ordre principal, ses préoccupations d'ordre moral. Il ne faut jamais perdre de vue qu'Emile de Laveleye est le savant qui définissait l'économie politique de la façon suivante : « la science qui détermine quelles sont les lois que les hommes doivent adopter, afin qu'ils puissent, avec le moins d'efforts possible, se procurer le plus d'objets utiles à la satisfaction de leurs besoins, en les répartissant conformément à la justice et en les consommant conformément à la raison ». Je ne pense pas que cette définition serait encore formulée aujourd'hui. Elle valut du reste à son auteur les foudres du *Journal des Economistes*, mais le jeune Mahaim me paraît bien y avoir puisé le haut souci de moralité qui a été à la base même de sa conception de la vie en société.

C'est sous l'influence d'Emile de Laveleye que, cherchant un sujet de thèse d'économie politique, il a choisi pour son doctorat spécial ces *Etudes sur l'association professionnelle* que M. Paul Harsin vient d'évoquer avec tant de bonheur. On y trouve deux des orientations majeures de la pensée d'Ernest Mahaim. D'abord la tendance qui le porte à se pencher sur les problèmes sociaux et à les envisager sous l'angle de leurs relations avec l'économie politique. Ensuite une manifestation de l'estime, j'allais dire du culte, qu'il nourrit toute sa vie envers l'organisation syndicale, synonyme pour lui d'organisation de la responsabilité dans la liberté et dans la poursuite de la justice.

Deux autres éléments ont été déterminants dans l'option sociale de Mahaim économiste. Ils ont été excellemment mis en lumière par M. Max Gottschalk, qui fut un de ses collaborateurs les plus proches à l'Institut de Sociologie Solvay et dont je suis heureux de saluer la présence parmi nous (1).

(1) Ernest Mahaim. In *Revue de l'Institut de Sociologie Solvay*, 1939, n° 2.

Quand Mahaim termine son doctorat en droit à l'Université de Liège, la Belgique vient d'être le théâtre des graves soulèvements de mars 1886 et de la répression violente qui les a accompagnés. L'attention du jeune chercheur est attirée ainsi, de la façon la plus vive, sur l'existence de conditions de travail indignes, sur les problèmes qu'elles posent et sur le devoir d'y porter remède. Il en demeurera à tout jamais marqué, comme nombre de ses contemporains.

Quelque temps après, une autre influence va s'exercer sur lui et assigner à ses recherches un cadre tout à fait précis. Cette influence, c'est celle des maîtres qu'il approche au cours de ses voyages et, en particulier, celle de ses maîtres de l'Université de Berlin, où il effectue un long séjour. Il y fréquente surtout les séminaires d'Adolf Wagner, de Gustav von Schmoller et d'August Meitzen. Du premier, il apprécie fort la méthode « historique » qui corrige ce qu'avait d'un peu abstrait l'enseignement d'Emile de Laveleye. Il en reçoit le même accueil sympathique que de son patron liégeois. Et c'est Adolf Wagner qui va lui confier, entre autres travaux, un compte rendu qui fera date dans la fixation de son activité scientifique.

Il s'agit d'une étude du Dr Georges Adler, agrégé de l'Université de Fribourg. L'Allemagne bismarckienne, pour les raisons que l'on connaît, est férue de cette législation nouvelle que l'on dénomme tantôt législation du travail, tantôt législation sociale. Les Universités allemandes sont parmi les premières à lui consacrer un examen. Mais ce qui est important dans l'étude du Dr Georges Adler, c'est qu'elle soulève une question encore presque inédite, sur laquelle n'existent que bien peu de travaux : la question de la protection internationale des travailleurs (1). Le compte rendu de Mahaim est publié sous ce titre dans le numéro de novembre-décembre 1888 de la *Revue d'économie politique* (2). « N'est-il pas symbolique », observe à ce propos M. Max Gottschalk, « de voir que le tout premier article de Mahaim (3), écrit alors qu'il avait vingt-trois ans à peine, traite du problème qui pendant cinquante ans, jour pour jour, c'est-à-dire jusqu'à sa mort en décembre 1938, va faire l'objet de ses constantes préoccupations ? ».

Le fait est qu'Ernest Mahaim a désormais trouvé sa voie. C'est à la protection du travail sous son aspect international qu'il va spécialement s'attacher. C'est à elle aussi que son nom restera dorénavant associé. Quels que soient les mérites des autres recherches auxquelles il se livrera, en quelque sorte parallèlement, Ernest Mahaim, dans le souvenir des hommes, est et demeure avant tout l'un des principaux protagonistes de la législation internationale

(1) *Der internationale Schutz der Arbeiter*. In *Annalen des deutschen Reichs für Gesetzgebung, Verwaltung und Statistik*, 1888, pp. 465-577.

(2) N° 6, pp. 594-613.

(3) M. Gottschalk se réfère sans doute ici au premier article *scientifique* de Mahaim. Celui-ci avait déjà collaboré auparavant à d'autres publications, notamment à la revue *Wallonie* que dirigeait son ami Albert Mockel et qui tint une place si estimable dans le mouvement symboliste.

du travail. Une triple convergence s'est ainsi opérée en lui : celle du moralisme d'Emile de Laveleye, celle des conditions sociales de son temps, celle des études des économistes allemands. Le tout, je le souligne, étayé sur les solides connaissances juridiques qui sont les siennes et sans l'existence desquelles son option décisive n'aurait certainement pas été pensable. C'est cet ensemble qui va lui conférer, dans le monde savant et dans le monde tout court, une physionomie absolument originale, celle d'un maître qui sera simultanément économiste, sociologue et juriste, trilogie que l'on éprouve assurément quelque peine à concevoir dans les Universités d'aujourd'hui... Dans le cas d'Ernest Mahaim, l'explication profonde tient en définitive au fait que ce sont les problèmes de la protection internationale du travail qui ont permis et garanti la cohésion entre les trois ordres de disciplines.

On s'étonnera peut-être de ce qu'en s'orientant de cette manière, il ait, semble-t-il, abordé les problèmes de la protection du travail par leur terme et non par leur début, par leur aspect international et non par leur étude sur le plan national. Raisonner ainsi serait oublier que l'internationalisation de la protection du travail est une exigence de la matière qui s'est présentée très vite et très tôt. On parlait à peine de protection du travail, les premières lois nationales faisaient à peine leur apparition que, déjà, fusait de divers milieux la célèbre objection de la concurrence étrangère. Comment, déclarait-on, réaliser la protection du travail dans un Etat donné sans lui infliger un préjudice, si le même progrès ne s'effectue pas au même rythme dans tous les Etats concurrents ou, à tout le moins, dans les principaux d'entre eux ? Pour Ernest Mahaim, le moyen le plus sûr de couper court à pareille objection était d'arriver à la conclusion de conventions internationales permettant de procéder par étapes successives. Dans son esprit, cette conception en rejoignait une autre qui lui était particulièrement chère, à savoir que le progrès doit s'accomplir sans heurt comme sans violence, mais avec une implacable continuité. Il assignait à cet égard un rôle capital à l'opinion publique, qu'il fallait éduquer, préparer et dans laquelle il voulait voir le garant ultime de l'exécution des futurs traités. Ses positions à ce sujet sont déjà très nettes dans le compte rendu de l'étude d'Adler. Ce sont celles des hommes éclairés de sa génération et elles réapparaîtront dans l'idéologie qui entourera plus tard non seulement la Constitution de l'O. I. T., mais le Pacte de la Société des Nations. J'avoue qu'aujourd'hui, instruits comme nous le sommes par une expérience que nos devanciers n'avaient pas et ne pouvaient pas avoir, nous nous en remettrions moins à l'opinion publique comme sanction des traités internationaux...

Quoi qu'il en soit, dès l'instant où l'on professait que le progrès social était largement lié à son internationalisation, une conclusion s'imposait : il fallait passer à l'action, descendre sur le forum, comme on disait alors. C'est pourquoi nous trouvons Ernest Mahaim, entré à l'Université de Liège dans l'intervalle, au nombre des pro-

moteurs de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs, ancêtre de notre toujours si vivante Association internationale pour le progrès social. Deux conventions, intervenues à l'initiative du Gouvernement suisse, seront le fruit de cet effort : les deux conventions de Berne de 1906 concernant, l'une, l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc (jaune) dans l'industrie des allumettes, l'autre, l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie. Avec quelques traités bilatéraux de travail, dus surtout à l'activité d'Arthur Fontaine, la liste est close pour la période d'avant 1914 et la récolte assurément bien maigre.

On ne se représente pas, aujourd'hui, la somme d'énergie et, qui plus est, de courage personnel que les protagonistes de la protection internationale avaient dû déployer pour en arriver là. Traitant du problème dans l'importante *Revue de droit international et de législation comparée*, Rolin-Jaequemyns l'appelait « du socialisme dans le droit international » et souhaitait « que les choses n'allassent pas plus loin » (1). Quant à Rivier, qui enseignait à l'Université de Bruxelles, il craignait, à en juger par son manuel (2), « de voir ainsi transporter dans le domaine du droit des gens certaines utopies qui, jusqu'à présent, ne peuvent exercer leurs ravages que dans quelques législations nationales ». Ernest Mahaim ne se laissa jamais décourager par la modestie des premiers résultats ni par l'âpreté des critiques. C'est à de tels traits, sans doute, que se reconnaissent les grands caractères dont a parlé l'actuel Président de la République française. Bien au contraire, Mahaim poursuit son œuvre sans relâche et, cette fois, il revient au plan scientifique. En 1913, sous le titre *Le droit international ouvrier*, il nous donne un magnifique ouvrage, reproduction d'un cours fait l'année précédente à la Faculté de Droit de Paris (3). La matière est en grande partie inédite, le titre l'est presque autant. Il a été employé pour la première fois par Barthélemy Raynaud, collègue et ami d'Ernest Mahaim.

De quoi s'agit-il au juste ? De « cette partie du droit international », proclame Ernest Mahaim, « qui règle les relations des Etats entre eux au sujet de leurs nationaux ouvriers » (4). Et de considérer tout à tour l'établissement de l'ouvrier à l'étranger, l'ouvrier étranger et les lois nationales protectrices du travail et, enfin, les traités bilatéraux auxquels je viens de faire allusion. Par certains côtés, le livre ressortit donc au droit international privé, par d'autres au droit des gens. C'est un maître-livre, toujours tenu pour tel en dépit d'un inévitable vieillissement. Il émane d'un homme en pleine possession de son talent, qui sait ce dont il parle et qui en parle bien, un homme, aussi, qu'a déjà enrichi une vaste expérience.

(1) *La Conférence de Berlin sur la législation du travail et le socialisme dans le droit international*, R. D. I. L. C., 1890, n° 1, p. 26.

(2) *Principes du droit des gens*, 1896, t. I, p. 362.

(3) Un vol., Paris, 385 pp.

(4) *Ib.*, p. 23.

Le temps passe, la première guerre mondiale survient. Ernest Mahaim la traverse avec le même courage civique, rédigeant, par exemple, la réponse de l'Université de Liège au Manifeste des 93 intellectuels allemands qui s'étaient efforcés de justifier la violation de la neutralité belge et qui n'avaient réussi qu'à déshonorer leurs noms. En agissant ainsi, il demeurait identique à lui-même. Il demeurait l'inébranlable défenseur de la justice et du droit. Je l'entends encore, bien des années après, déclarant : « j'ai haï l'injustice, et non les Allemands ». C'est que l'injustice, au cours des âges, a changé et changera souvent encore de titulaires et qu'en internationaliste chevronné, Mahaim en était parfaitement conscient.

Son autorité intellectuelle et morale était bien établie. Son audience dans le monde, pareillement. Aussi n'est-il point surprenant que, la guerre terminée et la Conférence de la Paix se réunissant à Paris, le Gouvernement l'ait choisi, avec Emile Vandervelde, pour représenter la Belgique à la Commission de législation internationale du travail que la Conférence venait de créer. Car pour la première fois dans l'histoire, il allait y avoir des clauses sociales dans un traité de paix. Ce fut la fameuse Partie XIII du Traité de Versailles, ultérieurement dénommée Constitution de l'Organisation internationale du Travail.

Les grandes Puissances s'étaient d'abord réservé le monopole de la représentation à la Commission préparatoire. Paul Hymans, alors Ministre des Affaires étrangères de Belgique, protesta. Il s'entendit répondre que les cinq Grands (le terme n'est pas nouveau, l'abus non plus) représentaient « dix millions de baïonnettes ». Cela lui fournit l'occasion d'une réplique digne de Molière : « Et que viennent faire les baïonnettes dans cette affaire ? ». La Belgique et d'autres petits Etats furent admis dans le sérail.

La Commission de législation internationale du travail compta ainsi quinze membres. Ernest Mahaim fut l'un des quinze. D'emblée, il joua parmi eux un rôle dirigeant, chacun s'accordant à rendre hommage à sa science et à son impartialité. C'était, pour lui, « l'heure éblouissante ». Non qu'il fût personnellement ébloui ! Il était prémuni contre un tel risque par son sens prononcé du relatif et, aussi, il faut le dire, par une causticité bien wallonne, que nous sommes quelques-uns dans cette salle à nous remémorer, pour en avoir fait l'épreuve, voire les frais... Cette heure-là a été « son » heure pour une toute autre raison, parce qu'il voyait enfin triompher la cause pour laquelle il avait tant lutté. Les traités de paix, celui de Versailles et les autres, mettaient en effet en place un mécanisme permanent, avec des rouages et des pouvoirs, en vue de développer par le moyen de conventions, et à l'échelle de nombreux Etats, la protection internationale du travail. Le rêve était devenu réalité, la pensée de la jeunesse s'accomplissait à l'âge mûr.

Ce que fut, dans les années qui suivirent, l'activité d'Ernest Mahaim à l'O. I. T. appartient à l'histoire contemporaine. C'est une activité suffisamment connue et appréciée pour que je puisse me borner

à l'évoquer à larges traits. Ernest Mahaim était à Washington, en 1919, à la première Conférence internationale du Travail, celle qui élaborait, entre autres choses, la mémorable convention des huit heures. A partir de cette date et jusqu'à sa mort, il va siéger sans interruption, en qualité de délégué gouvernemental, au Conseil d'administration et à la Conférence. Il devait d'ailleurs présider la Conférence en 1930, puis le Conseil en 1931-1932. Ceux qui l'ont approché en ce temps-là se souviennent de la place que « Genève » occupait dans sa vie. Il étudiait avec attention tous les points de l'ordre du jour des sessions et se formait un avis sur chacun d'eux. Il accordait, notamment, beaucoup d'intérêt à tout ce qui touchait au Règlement. Cela pouvait étonner de la part d'un esprit aux horizons aussi étendus, mais il expliquait, avec sa précision habituelle que tout Règlement est une accumulation d'expérience et de sagesse et qu'en dernière analyse, c'est là que réside la garantie des droits de chacun dans une assemblée délibérante. Il avait également acquis une remarquable technique de la présidence. C'était du reste un président-né. Il apportait, dans l'exercice de cette tâche, quelques-unes de ses plus belles qualités humaines : l'aménité, la clarté, le sens pratique et une autorité réelle dont il n'usait qu'à bon escient, le plus rarement possible.

Ses pairs ne tardèrent pas à la reconnaître comme une sorte d'arbitre. Dans la Genève de la Société des Nations, il faisait figure de patriarche. De Sage, dirait-on aujourd'hui, mais j'ose à peine employer le mot tant il a été détérioré... Lui, du moins, le justifiait pleinement. S'il vous arrive de visiter un jour le Bureau international du Travail, ne manquez pas de contempler le beau portrait de lui qui se trouve dans le hall central. Il est exposé aux côtés de ceux des gloires de l'Institution, ses chers, ses vieux amis : Albert Thomas, Arthur Fontaine, Mgr Nolens et combien d'autres, comme lui *conditores*, fondateurs, dans toute l'acception du terme, de l'Organisation internationale du Travail et de son Droit. Vous reverrez son doux visage souriant, l'éclat lumineux de son regard méditatif et calme.

Et vous conclurez comme je vais essayer de le faire.

Vous aurez le sentiment que vous êtes en face de quelqu'un qui fut, puissamment, représentatif d'une époque, une époque dont la philosophie fut celle de la coopération. Ernest Mahaim la professait parce qu'il aimait la liberté et parce qu'il était convaincu que la liberté ne se maintient et, sans doute, ne se justifie que par là. La liberté et la coopération étaient, pour lui, indissociables de la responsabilité. C'est sur ce triple fondement qu'il faisait reposer le droit international en général et le droit international du travail en particulier. Le cours qu'il consacra à l'O. I. T. en 1925, à l'Académie de Droit international de La Haye, et qui demeure un modèle du genre en porte témoignage (1). Il en est de même des multiples,

(1) *L'Organisation permanente du Travail*, in *Recueil des Cours de l'Académie*, t. III, pp. 65-229.

des substantielles études qu'il réserva jusqu'à la fin à ses sujets de prédilection.

Certes, bien des choses et bien des idées ont changé depuis lors.

La coopération internationale n'apparaît plus, de nos jours, comme une base toujours satisfaisante du droit des gens. Les préférences de la doctrine vont de plus en plus à la formule de l'intégration, proche elle-même du fédéralisme, sans cependant se confondre avec lui. Sur le plan de l'unification européenne, en tout cas, c'est cette formule qui commence à prévaloir et elle le fait avec un succès plus marqué que la coopération.

Sans doute aussi Ernest Mahaim, parvenu au terme de sa vie, n'a-t-il pas toujours entrevu toutes les perspectives, toutes les ressources de certaines notions nouvelles pour lui. Quand il analyse, par exemple, la nature juridique des conventions internationales du travail, il se tient trop strictement à la notion du traité-contrat et rejette celle, combien féconde, du traité-loi.

Ce n'est point offenser sa mémoire que d'émettre ces observations qui sont en réalité des constatations. L'esprit scientifique qu'il était et que nous avons admiré aurait parfaitement admis que l'on pût, après lui, penser autrement que lui. Et l'homme tolérant que nous avons aimé aurait ajouté, avec un grain de malice : autres temps, autres problèmes — et autres conceptions.

Ainsi va le monde et c'est notre lot commun. Qui que nous soyons, nous ne sommes qu'un moment dans l'évolution permanente du genre humain.

Ernest Mahaim survit parce qu'il a incarné, à un rare degré, une idéologie pleine de grandeur et parce que, tout ensemble éveillé, pionnier, constructeur, il a réussi à la faire pénétrer profondément dans le droit positif de son temps. Son œuvre se prolonge ainsi jusqu'à nous et, à travers nous, rejoint les générations qui viennent.

Je me plais à l'imaginer une dernière fois, jetant les yeux sur le chemin paroucrû. Songeant à la protection internationale du travail, à son passé, à son présent, à son avenir, c'est légitimement qu'il pourrait à son tour lui dire :

« Je t'ai ouvert une porte que nul ne peut fermer ».

Fernand DEHOUSSE.

A la recherche des Anciens de l'Université de Liège

Plusieurs mois se sont écoulés depuis la publication de cette nouvelle chronique consacrée aux promotions jubilaires.

Nous sommes heureux de signaler qu'elle suscite un intérêt croissant. L'aimable collaboration de diplômés, toujours plus nombreux, permet de publier des renseignements précis et à jour.

Les listes de diplômés de la promotion 1935, parues dans notre dernier *Bulletin*, ont été établies avec l'aimable concours de Mmes Lucie Deltour, Suzanne Dussart, Annie Vandervael, de MM. Charles Baré, Jules Closon, Paul Comhaire, Frans Coyette, Jules Delot, Léon Désirotte, Joseph Derricks, François Duysinx, Aimé Fléron, Jean Hansoul, Charles Hyart, Paul Lambert, René Merenne, Joseph Moors, Léon Nonet, Henri Pierret, Georges Sapin, Henri Sauvenier, Jean Servais, Marcel Smeets, Jacques Stassen, Jacques Thewys, Louis Thiernesse, Pierre Watelet, Roger Weekers, Maurice Yans et Joseph Zucker, auxquels nous adressons nos plus chaleureux remerciements. Grâce à eux, il nous a été permis d'apprécier la force des liens qui unissent les diplômés de cette promotion.

Le présent *Bulletin* est consacré à la promotion 1945, marquée par les circonstances particulières de l'après-guerre. Certains diplômés seront peut-être surpris de ne pas y retrouver tous leurs compagnons d'études ou d'y trouver des noms inconnus.

Nous avons pris comme règle de publier les noms des diplômés de l'année civile 1945 repris dans les registres officiels de l'Université. Dans cette recherche, nous avons reçu l'aide efficace de Melle Louise Reners, de MM. Jean Defays, Jean-Marie Delfosse, Paul Duchesne, Charles Evrard, Eugène Gustin, Louis Habraken, Raymond Hallet, Camille Heusghem, Paul Hubin, Robert Huls, Léon Joiris, Emile Marione, Paul Massin, Léon Pâques, Georges Spinoy, Charles Vossen et Jean Wisser que nous remercions très vivement.

I. — Promotion 1945 ⁽¹⁾

FACULTE DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Licencié en Philosophie

Dechaineux, Maurice.

(1) La qualité de membre de notre Association est indiquée par le signe * placé devant le nom du diplômé.

Licenciés en Histoire

Lays, Charles, 30, rue Lambert Etienne, Ciney, Professeur, Athénée royal, Ciney.
Lebrun, Pierre.
Massart, Jean.

Licenciés en Philologie classique

Baily, Jacqueline, épouse Duesberg, 14, clos du Manoir, Bruxelles 15, Professeur, Athénée royal, Woluwé-St-Pierre.
Counet, Emile, 12, rue Piersotte, Bouge, Professeur, Athénée royal, Namur.
Duesberg, Freddy, 14, clos du Manoir, Bruxelles 15.
Marchandise, Joseph, 9, rue de l'Abbaye, Uccle, Professeur, Athénée royal, Saint-Ghislain.
Verfaillie, Charles.

Licenciés en Philologie romane

Joassin, Lambert, Professeur, Athénée royal, Thuin.
Maquet, Albert, Professeur, Athénée royal, Visé.
Pelletier, Simone.
Pierson, Jean.
Posier, Urbain.

Licenciés en Philologie germanique

Beth, Suzanne.
Bister, Francine, épouse Hallet, rue des Coquelicots, Jambes.
Borlon, Pol, 18c, rue des Champs Elysées, Bruxelles, Professeur, Athénée royal, Bruxelles.
*Boulouffe, Jacqueline, 49, rue A. Danse, Bruxelles, Professeur, Ecole normale provinciale, Jodoigne.
Bruwier, Charles.
Dechenne, Renée, épouse Henry, Fourneau, Marchin, Professeur, Lycée royal, Huy.
*De Cock, Fernande, 29, rue F. Delcoigne, Bruxelles, Professeur.
*Defays, Jean, 40, Fourneau, Marchin, Professeur, Athénée royal, Marchin.
*Duchesne, Paul, 32, Fond du Fourneau, Marchin, Professeur, Athénée royal, Marchin.
Ernst, Marcelle, épouse Caby, Professeur, Lycée Léonie de Waha, Liège.
Fontaine, Fernand, 42, avenue Nouvelle, Etterbeek, Assistant, Institut de Phonétique de l'Université libre de Bruxelles.
Gougard, Georges, Professeur, Athénée royal, Bouillon.
*Hallet, Raymond, 6, rue des Coquelicots, Jambes, Professeur, Athénée royal, Namur.
Joris, Andréa, Professeur, Lycée royal, Liège.
Kircove, Mary.

- *Mangon, Alice, épouse Leroy, 59, rue de la Croisette, Courcelles, Professeur, Lycée provincial Warocqué, Morlanwelz.
*Maréchal, Raymond, 31, boulevard Louis Schmidt, Bruxelles, Inspecteur de l'Enseignement technique, Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, Bruxelles.
Offermann, Roger, Professeur, Athénée royal, Saint-Gilles.
Purnelle, Francine, épouse Duchesne, 29, rue Wauters, Marchin, Professeur, Athénée royal, Marchin.
Richir, Jean, 165, chaussée de Nivelles, Gosselies, Professeur, Athénée royal, Gosselies.
Stassart, René.

INSTITUT SUPERIEUR D'HISTOIRE DE L'ART ET D'ARCHEOLOGIE

Licenciés en Histoire de l'Art et Archéologie

- *Etienne, Gilbert, 41, rue Fréson, Tilff, Professeur, Athénée royal, Chênée.
Jacquemin, Josée-Marie.

INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES PEDAGOGIQUES

Licenciés en Sciences pédagogiques

- Oger, Alfred.
Pholien, Georges, 31, rue de Kinkempois, Liège, Professeur, Ecole de Chimie et de Tannerie, Liège.
Piery, Marie.
Remy, Joseph, 73, avenue Delvigne, On, Conseiller-Directeur, Centre Psycho-médico-social de l'Etat, Marche-en-Famenne.

FACULTE DE DROIT

Docteurs en Droit

- Brasseur, Raymond, 618f, rue A. Falla, Retinne, Avocat.
Castard, Robert.
Collard, John, 31, rue Darchis, Liège, Avocat près la Cour d'Appel, Liège.
Collinet, Jean, Conseiller à la Présidence de la République du Congo, Léopoldville.
Collins, Félix, 15, rue de Bruxelles, Verviers, Avocat.
Constant, Charles, 6, rue du Moulin à Papier, Bruxelles 16, Conseiller d'organisation, Chef de service, Ministère des Affaires économiques, Bruxelles.
†Crahay, Roger, décédé.
Cudell, Jean, 9, rue de l'Université, Liège, Commerçant en jouets.
*Danse, Albert, 357, chaussée de Dinant, Namur.

- Dechamps, Antoine, 51, rue des Bas-Sarts, Val St-Lambert, Avocat.
- *Delfosse, Jean-Marie, 45, rue Beeckman, Liège, Avocat à la Cour et Consul de Grande-Bretagne.
- Delrée, Georges, 250, rue Saint-Laurent, Liège, Directeur gérant, Charbonnages de la Grande-Bacnure, Vottem (Liège).
- Franchimont, André, 137, avenue Montjoie, Bruxelles 18, Chef du Cabinet du Ministre de l'Emploi et du Travail, Bruxelles.
- Geubel, Jean, 25, rue de la Commune, Bruxelles, Secrétaire d'administration, Ministère des Affaires économiques, Bruxelles.
- Grimar, Edgar, 50, boulevard Frère Orban, Liège, Industriel.
- Hanquet, Emile.
- *Houard, Jacques, 9, rue de Tilsitt, Paris XVIII^e, Conseiller économique de l'Ambassade de Belgique, Paris.
- Hubaux, Pierre.
- *Hubin, Paul, 7, rue Knapen, Bruxelles 4, Directeur du personnel, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Bruxelles.
- Huys, Denise, 40, boulevard d'Avroy, Liège.
- Ivens, Suzanne.
- *Joiris, Léon, 183, Grand'Route, Beyne-Heusay, Juge de paix, Liège.
- *Kauten, Léo, 5, avenue Tesch, Arlon, Avocat.
- Kreiner, Jean.
- *Lahaut, Roger, 18, rue du Jardin Botanique, Liège, Secrétaire d'administration, Ministère des Classes moyennes, Bruxelles.
- Lambert, René.
- Landrain, Fernand, rue du Chêne, Seraing, Avocat près la Cour d'Appel, Liège.
- Lecocq, André.
- Lejeune, Charles.
- Le Juge de Segrais, Maurice.
- *Lietard, Janine, épouse Wilwerth, 21, rue L. Castillon, Arlon, Chargé de cours, Ecole technique de l'Etat, Arlon.
- Merget, Maurice, Notaire à Durbuy.
- *Mickiels, Albert, 50, quai Mativa, Liège, Administrateur délégué, Journal « La Meuse », Liège.
- Penelle, Jean, 221, rue du Chêne, Seraing, Avocat.
- Pety de Thosée, Serge, 7, avenue des Ormes, Cointe-Sclessin, Secrétaire, Banque O. de Schaetzen et Compagnie, Liège.
- Renson, Louis.
- Roland, Alfred, 38, rue Aviateur Thieffry, Bruxelles 4, Conseiller, Fonds national de retraite des ouvriers mineurs, Bruxelles.
- Royen, Georges, 25, rue du Coq, Liège, Avocat.
- Servais, Marcel.
- Toussaint, Jacques, Notaire à Ciney.
- Trasenster, Pierre.
- Vito, Raymond, 8, rue des Ixellois, Liège, Avocat près la Cour d'Appel de Liège.

*Vossen, Charles, 22, rue du Parc, Chaudfontaine, Conseiller adjoint-attaché économique, Ministère des Affaires économiques, Bruxelles.

Licenciés en notariat

- Billon, Jean.
Danse, André.
François, Jacques, 45, quai Orban, Liège, Avocat près la Cour d'Appel de Liège.
Hoen, Hubert, 19, rue du Palais, Verviers, Avocat.
Lambert, René.
Leenaerts, Georges.
Merget, Maurice, Notaire à Durbuy.
Pary, Henry, 86, rue Albert Asou, Tournai, Juge suppléant, Justice de Paix, Antoing.
Toussaint, Jacques, Notaire à Ciney.
*Wiser, Jean-Marie, 24, boulevard de la Sauvenière, Liège, Notaire.

Licenciés en Sciences politiques

- Hoen, Hubert, 19, rue du Palais, Verviers, Avocat.
*Hubin, Paul, 7, rue Knapen, Bruxelles 4, Directeur du personnel, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Bruxelles.

Licenciés en Sciences administratives

- Bailly, Joseph.
Bienvenu, Joseph, 83, rue des Carmélites, Uccle, Chef des services comptables et administratifs, Refrivan Frigidiaire, Bruxelles.
Collard, Yvan, 61, rue de Stassart, Bruxelles.
Ligot, Robert, 8, rue Fusch, Liège, Avocat près la Cour d'Appel de Liège.
*Marchant, Serge, 43, rue d'Angleterre, Huy, Agent-comptable, Tôleries Delloye Mathieu, Marchin.
*Marione, Emile, 7, rue de l'Épargne, Liège, Directeur du personnel, Société belge de l'Azote et des Produits chimiques du Marly, Liège.

ECOLE SUPERIEURE DE SCIENCES COMMERCIALES ET ECONOMIQUES

Licenciés en Sciences économiques

- *Couché, Paul, 1, rue Bagolet, Liège, Chef de département, Société belge de l'Azote et des Produits chimiques du Marly, Liège.
Dequinze, Auguste, 41ter, chaussée de Liège, Hollogne-aux-Pierres.
Jansen, Jacques, 31, avenue d'Orbaix, Bruxelles 18, Société des Produits chimiques de Tessengerlo, Bruxelles.
Jerusalem, Jacques.
Lambert, Victor.

- *Merenne, René, c-o Ambassade de Belgique, Léopoldville, Congo.
*Paquot, André, 206, rue des Palais, Bruxelles 3, Directeur commercial, S. A. Selchim, sels alimentaires et industriels, produits phyto-agronomiques, plastiques, Bruxelles.
Sancy, Jacques, 250, Boeretang, Mol, Chef de section des activités sociales, Centre d'étude de l'énergie nucléaire (C. E. N.), Mol.
*Spinoy, Georges, 13, rue Bagolet, Liège, Directeur des services d'achats, Grand Bazar de la Place Saint-Lambert, Liège.
Thirion, Emile, 39, avenue de Ridder, Wemmel, Conseiller au service d'études et de documentation du secrétariat général, Ministère des Finances, Bruxelles.

Licencié en Sciences commerciales et consulaires

Bolly, Georges.

Licenciés en Sciences commerciales et financières

Marchant, Gilbert.
Wolfs, René.

FACULTE DES SCIENCES

Licenciés en Sciences mathématiques

Bonnet, Franz, 7, avenue Van Muylders, Bruxelles, Inspecteur, Ministère des Affaires économiques et de l'Énergie, Bruxelles.
Deprez, Henri, 5, rue Ch. Lejeune, Waremmé, Professeur, Athénée royal, Waremmé.
Frederik, Charles.
Graas, Roger.
Janvier, Anne-Marie, rue d'Omalius, Liège, Professeur, Lycée royal, Seraing.
Petermans, François.

Licenciés en Sciences physiques

Hebrant, Charles, 94^e, chaussée de Marcinelle, Mont-sur-Marchienne.
Robert, Albert, Laboratoire de recherches, S. A. Solvay, Bruxelles.

Licenciés en Sciences chimiques

- *Bastin, Georges, 42, rue de l'Avenir, Vilvorde, Chef de division, Société de Pont-Brûlé, Vilvorde.
Camus, Madeleine.
Carriaux, Gustave, drève de Mehagne, Chênée, Professeur, Ecole provinciale et communale d'Instituteurs et de Régents, Liège.
Fabry, Claudine.
*Huls, Robert, B. P. 3570, Elisabethville, Congo, Professeur, Université d'Elisabethville, Congo.

*Michel, Gilbert, 24, rue Joseph Bovy, Embourg, Chargé de cours associé, Service de chimie analytique, Université de Liège.

Oth, André.

Roussel, Joseph.

Sacré, Jean, 9, rue du Nord, Flémalle-Haute, Chef de service adjoint, Phénix-Works, Flémalle-Haute.

Sauvinière, Raymond, 1, avenue de Venise, Gompel, Chef de laboratoire, Verreries Glaver, Gompel.

Licenciés en Sciences géographiques

Bossmann, Collette.

Laffut, Louise.

*Thiernesse, Louis, 55, cité du Jardin du Bois, Mons, Professeur, Ecole normale de l'Etat, Mons.

Licencié en Sciences botaniques

Troupin, Georges.

Licencié en Sciences géologiques et minéralogiques

*Bourguignon, Pol, 19, avenue du Luxembourg, Liège, Chargé de cours associé, Faculté des Sciences, Université de Liège.

FACULTE DE MEDECINE

Docteurs en Médecine, Chirurgie et Accouchement

Aerts, Edmond.

Andrien, Pierre.

Bayard, Marcel, 26, rue Provinciale, Voroux-Goreux.

*Bernard, Jacques, 7, rue des Anglais, Liège, Médecin oto-rhino-laryngologiste.

*Caprasse, Joseph, 58, Centre, Lierneux.

Chantraine, Paul.

Colin, Jean, 5, boulevard Frère Orban, Liège, Médecin chirurgien.

Croissant, Jacques, 211, rue de Campine, Liège, Médecin pneumologue, Centre médico-social pour ouvriers-mineurs, Awans.

Damen, Jacques.

David, Georges, 38, avenue Vauban, Namur.

Dejardin, Jean, rue d'Aux Houx, Hermalle-sous-Huy.

Delsemme, Charles, 26, rue J. Wettinck, Jemeppe.

Devert, Léon, 14, rue Fond Saint-Servais, Liège.

Dossin, Félix, 21, rue de la Paix, Liège.

Dumont, Jean, 92, rue du Coq, Liège.

Dumont, Jean J, 27, rue Reine Astrid, Welkenraedt.

Dupont, René, 322, rue Ernest Solvay, Sclessin.

Ennen, Armand, 2, rue F. Nicolay, Tilleur.

Eppe, René, 8, rue de la Résistance, Athus.

- *Froidmont, Claire, épouse Hackars, 11, avenue de la Plante, Namur.
Gerardy, Léon, 28, rue Fabry, Liège, Médecin stomatologiste.
Geury, Victor, 305, rue du Passage d'Eau, Wépion, Médecin gynécologue obstétricien.
Gillet, Jean, 1, place Troucrée, Marche-en-Famenne.
Godbille, Georges, 157, rue des Ecoliers, Ougrée.
Grand, Gérard, 9, place de l'Yser, Verviers, Médecin, Clinique Saint-Gengoux, Verviers.
Herve, André, 7, rue Nysten, Liège, Chef du service radiologie, Clinique Notre Dame de l'Espérance, Liège.
Kinet, Louis.
Koulic, Adolphe, 45, rue Jolet, Herstal.
Lakaye, Gabriel, 3, rue Dartois, Liège.
Laurent, Yves, 186, avenue de Messidor, Bruxelles, Médecin radiologue.
Ledent, Jules.
*Lepage, Georges, 102, rue Château Massart, Liège, Chef de travaux à la Faculté de Médecine, Université de Liège.
Lessir, Victor, 108, avenue de la Station, Anderlues.
Lonnoy, Georges.
Maitre, Paul.
Maréchal, Denise, épouse Carrier, 13, rue Forgeur, Liège.
Maréchal, Pierre.
Masson, Hubert, 25, rue de Meuse, Jupille.
Mathieu, Paul, 27, avenue Blondin, Liège, Médecin ophtalmologue.
Neys, Louis, 31, Montagne Sainte-Walburge, Liège.
Musin, Gilbert, 60, rue Roi Albert, Wasmes.
Nassheuer, Renée, 9, rue Chéri, Liège, Médecin pédiatre.
Philippe, Robert, 18, rue Gobiet, Ressaix.
Rigot, René, 31, rue du Village, Héron, Médecin stomatologiste.
Roussel, Fernand, 29, rue Forgeur, Liège, Médecin ophtalmologue.
Scalais, Georges.
Stalport, Jean, 35, chaussée de Liège, Huy, Médecin chirurgien.
Symul, Fernand, 24, place du 17 novembre, Liège, Médecin stomatologiste.
*Tasquin, Paschal, 2, rue du Centre, Verviers.
Thiry, Lise, épouse Quersin, 12, avenue Van Becelaere, Bruxelles, Chef de travaux à la Faculté de Médecine, Université libre de Bruxelles.
Van den Dorpe, Léon, 157, rue Large-Voie, Herstal.
*Vander Eecken, André, 181, avenue des Marronniers, Bruxelles, Médecin cardiologue, Centre médical et chirurgical, Saint-Gilles.
Van Nes, Suzanne, épouse Collard, 34, quai de l'Ourthe, Tilff, Médecin pédiatre.
Vanremoortere, Emile.
Votquenne, Jacques, 53, place Albert I, Marchienne-au-Pont.
Walch, André.

Xhenseval, Pierre, 74, quai Mativa, Liège, Gynécologue-obstétricien.

Pharmaciens

- Alsembach, Anne-Marie, épouse Dupuis, Ciney.
Bailly, Elie, 2, rue du Couvent, Jupille.
*Bentein, Jean-Marie, 8, rue César Franck, Liège.
*Bosly, Jean, 156, avenue de la Croix Rouge, Bressoux, Chef de travaux à la Faculté de Médecine, Université de Liège.
Boulangier, Elise, épouse Schumacker, 47, rue A. Mockels, Liège.
Bustin, Léon, 1, rue Reine Astrid, Allieur.
Chantraine, Jacques, 30, rue aux Fleurs, Pharmacie Européenne, Bruxelles.
Collard, Madeleine, épouse Paheau, 1, place Henri-Hallet, Hannut.
Colpin, Paule.
Creteur, Alix, 7, chaussée de Dinant, Profondeville.
Decerf, Raymond, 4, place des Cloîtres, Amay.
Dechamps, Emile, 20, rue des Combattants, Esneux.
Declairfayt, Yolande, épouse Michel, 39 bis, rue de Harlez, Liège.
Delcomminette, Robert, Place Paulin Moslet, Vielsalm.
*Delcour, Edmée, épouse Somer, 11, rue Ernest Solvay, Sclessin.
Denis, Louis, 5, rue Th. Fogueenne, Vaux-sous-Chèvremont.
De Smedt, Jean, 42, place des Haies, Nalinnes.
*Devignee, Odette, épouse Zangerle, 55, rue de l'Académie, Liège, Pharmacien, Clinique Sainte-Rosalie, Liège.
De Wergifosse, José, rue de Behogne, Rochefort, Pharmacie E. P. C.
Dieudonné, Thérèse, épouse Bourguignon, avenue des Platanes, Waremme.
Dindal, André.
Druart, Rose, épouse Vervoort, 53, chaussée de Bruxelles, Mons.
Fasbender, Yvonne, épouse Moineau, 17, rue Renory, Angleur.
Georges, Julien, 331, chaussée de Bruxelles, Dampremy.
Gerard, Jean, 80, rue aux Communes, Cheratte.
Gerard, Marie, 7, rue N. Goblet, Liège.
Gielis, Marie-Thérèse, épouse Sandront, 2, rue de l'Yser, Ans.
Godenir, Andrée.
Grevesse, Florent, 69, Grand'Place, Froidchapelle.
Guiot, Suzanne.
Heens, Marie-Thérèse.
Henrard, Carl, 1, rue de Serbie, Liège.
Herman, Renée, épouse Bustin, 1, rue Reine Astrid, Allieur.
*Heusghem, Camille, 81, avenue de l'Observatoire, Liège, Professeur à la Faculté de Médecine, Université de Liège.
Hyar, Gabrielle, épouse Roland, 15, rue du Vieux Mayeur, Liège.
Jehotte, Lambert, 1, Village, Butgenbach.
Lacroix, Albert, 157, rue des Déportés, Verviers.

- Lambert, Yolande, épouse Doyen, 50, rue Frédéric Pelletier, Bruxelles 4.
Lardinois, René, 100, rue E. Sarlet, Vaux-sous-Chèvremont.
Leblanc, Emile, 3, rue de Joie, Liège.
Lefebvre, Sylvain, 63, rue des Déportés, Forchies-la-Marche.
Lepoivre, Marguerite, épouse Gabriel, 252, route de Herve, Griegnée, Liège.
Leruitte, Suzy, épouse Henusse, Les Marroniers, Sprimont.
Limet, André, 126, avenue de Broqueville, Woluwé-St-Lambert.
Lycops, Marcelle, épouse Misko, rue de Hamne Mille, Methen (Brabant).
*Mahaut, Hélène, épouse Michel, 2, rue du Chemin de Fer, Châtelineau.
Maisse, Robert, 12, rue du Pont, Jemeppe-sur-Meuse.
Maurice, Denise, Bruxelles.
Micha, Léopold, 1, rue de Lamine, Remicourt.
Misson, Maurice, 40, avenue de la Salm, Vielsalm.
Molitor, Roger, 20, rue P. J. Carpay, Liège.
Moreau, Raymond, 95, rue Ferrer, Seraing.
Mottard, Janine, épouse Evrard, rue F. Nicolay, Tilleur.
Mulder, André, 2, rue Frédéric Nyst, Liège.
Nangniot, Germain, 4, place de la Gare, Herve.
Onkelinx, Louis, 28, rue du Pairay, Seraing.
Orban, André, 66, chaussée de Renaix, Tournai.
Paheau, Jacques, 8, Grand'Place, Hannut.
Paques, Andrée, épouse Fouarge, Woluwé.
*Paques, Léon, 26, rue du Centre, Ferrières.
Piette, Eugénie, 13, rue des Ecoles, Poulseur.
*Pinte, Lucien, 91, rue du Tilleul, Oreye.
Ramelot, Claire, 21, avenue Laboulle, Tilff.
Rigot, Jean.
Routiaux, Paul, 17, avenue Albert Drossart, Huy.
Saint-Georges, Joseph, 21, rue Marie-Christine, Bruxelles.
Schoubben, Georges, 5, rue de Liège, Havelange.
Tohogne, Suzanne.
Vaessen, Hubert, 5, rue Delfosse, Liège.
Van de Berg, Marie, épouse Durieux.
Van Roey, Renée, 18, place Henri Simon, Liège.

Licenciés en Science dentaire

- Delrez, Hector, 10, avenue Rogier, Liège.
Dubois, Adeline.
*Gustin, Eugène, 244, chaussée de Dinant, Wépion, Médecin-stomatologiste.
Hallet, Maurice, 33, rue Léon Frédéricq, Liège, Docteur en médecine.
Lambert, Henri, 13, avenue Jef Lambeaux, Bruxelles.
*Laroc, Robert, 11, avenue Reine Astrid, Esneux.

- *Leroy, Henri, 16, avenue Paul Pastur, Dour.
Letawe, Albert, 34, rue Mathieu Laensberg, Liège, Médecin stomatologiste, Docteur en médecine.
Lierneux, Joseph, 25, quai Brabant, Charleroi, Docteur en médecine.
Marioule, Emile, Docteur en médecine.
Napp, Denise, épouse Foret, 9, rue Forgeur, Liège.
Tits, Marcel, 155, rue Jourdan, Bruxelles.

INSTITUT SUPERIEUR D'EDUCATION PHYSIQUE

Licenciés en Education physique

- Bayers, Charles, 6, Croix Michel, Forêt-lez-Chaufontaine, Inspecteur, Ministère de l'Education nationale.
Delefortrie, Renée.
Ninin, Emile, 27, allée des Templiers, Loverval, Professeur, Section normale moyenne, Nivelles.
*Reners, Louise, 10, rue de Paris, Liège, Professeur, Section normale moyenne, Liège.

FACULTE DES SCIENCES APPLIQUEES

Ingénieurs des Mines

- †Beauve, José, décédé.
Bodson, Emile, 17, avenue des Cormorans, Bruxelles 15, Ingénieur principal, S. A. Fabricom, Bruxelles.
Cambresier, André, 165, rue Victor Baudouin, Tirlemont, Ingénieur, Raffinerie tirlémontoise, Tirlemont.
*Dehasse, Pierre, Joseph, 47, boulevard Frère Orban, Liège, Vice-président Administrateur-délégué, Oxhydrique internationale, Bruxelles.
de Marneffe, Paul, 12, rue J. Musch, Embourg, Ingénieur, Cockerill-Ougrée, Seraing.
Dewez, Joseph, 124, avenue Churchill, Bruxelles.
Dumont, Maurice, 64, avenue Blondin, Liège, Ingénieur, Firme Dumont-Thiriart, Liège.
Duvigneaud, Jean, 68, boulevard Albert 1^{er}, Tirlemont.
*Evrard, Charles, 13, Prins Albertlei, Berchem-Anvers, Directeur général, Compagnie maritime belge, Anvers.
*Habracken, Louis, 4, rue des Bruyères, Liège, Chargé de cours associé à la Faculté des Sciences appliquées, Université de Liège.
Keppenne, Victor, 18, avenue Kuhlmann, Ertevelde, Gand, Chef de division, Etablissements Kuhlmann, Gand.
Lecomte, Jules, 63, avenue Joseph Wauters, Grivegnée, Ingénieur, Centre national de recherches métallurgiques (C. N. R. M.) Liège.
*Massin, Paul, 293, rue Côte d'Or, Sclessin, Directeur, Cockerill-Ougrée, Seraing.

- Perwez, Lucien, 2, rue Joseph Bovy, Embourg, Ingénieur principal divisionnaire, Administration des Mines, Liège.
Skenazi, Louis, 51, Steenweg de Beverlo, Koersel, Ingénieur conseil, Société générale de Belgique.
Tang, Jean-Jacques, rentré en Chine vers 1947.

Ingénieurs des Constructions

- Dogniez, Léonard, 91, boulevard Tirou, Charleroi, Ingénieur principal adjoint, Société nationale des chemins de fer belges, Charleroi.
Ega, Edgard, 108, rue des Villas, Seraing, Chef de service, Fabrique nationale d'armes de guerre, Herstal.
Englebert, André-Marie, 5, avenue Victor Tahon, Bruxelles 16, Ingénieur, Société générale de Belgique.
†Gielen, Arnold, décédé.
Henrotte, Joseph, 36 rue Saint-Sébastien, Ostende, Directeur adjoint, Union chimique belge, Zandwoorde.

Ingénieurs chimistes

- Closon, André, Société Solvay.
*De Jonghe, Louis, 24, avenue de l'Yser, Etterbeek, Administrateur de société.
*Haccart, René, 43, rue de la Justice, Bonnelles, Ingénieur, Cockerill-Ougrée, Seraing.
Lambermont, Edgard, 12, rue Wauters, Gosselies, Professeur, Ecole sociale, Namur.
Normont, René, 12, rue Papenkasteel, Bruxelles 18, Société Solvay.
Pignon, Gilbert, 256, rue de la Vacherie, Auvélais, Ingénieur, Gresambre, Auvélais.

Ingénieurs métallurgistes

- Graindorge, Louis, 67, rue Ferdinand Nicolay, Seraing, Ingénieur-chef de service, Cockerill-Ougrée, Seraing.
Lejeune, Charles, 23n avenue des Jésuites, Wilrijk, Ingénieur divisionnaire, Métallurgique de Hoboken.
Peters, Jean, 73, rue des Priesses, Flémalle-Grande, Ingénieur, Chef du service métallurgique, S. A. Métallurgique d'Espérance-Longdoz.
Roubinet, Jean, 86, rue Saule-Bomel, Mons-lez-Liège, Ingénieur-sous-chef de service, Cockerill-Ougrée, Seraing.

Ingénieurs mécaniciens

- Bingen, Paul, 8, rue Aurelien Thibaut, Marcinelle, Ingénieur principal, Solvay et Compagnie, Rosignano, Italie.
Brialmont, Albert.
*Halleux, Albert, 2, rue de Louvain, Verviers, Directeur, Auto-sécurité, Verviers.

Kelecom, André, 160, rue des Cottages, Bruxelles, Ingénieur,
Fabelta, Bruxelles.

Soudron, Victor, 34, rue Commandant Naessens, Ans, Ingénieur-
Conseil.

Ingénieurs électriciens

Basilewsky, Georges, 1422, Calle Mexico, Buenos-Aires (Argen-
tine), Fabril Financiera (Usine Phila).

Bingen, Paul, 8, rue Aurelien Thibaut, Marcinelle, Ingénieur prin-
cipal Solvay et Compagnie, Rosignano, Italie.

Lenoir, Alfred, 6, avenue de la Rousselière, Fayembois, Ingénieur,
Intégra, Liège.

Ingénieurs électriciens-mécaniciens

Bovy, Joseph, Sauheid-Embourg, Directeur technique, Laminoirs
de l'Ourthe, Chênée.

*Boulangé, Marcel, 60, boulevard H. Denis, Liège, Chef de service,
Fabrique nationale d'armes de guerre, Herstal.

Henrard, Constant, 28, rue Auguste Donnay, Liège, Ingénieur
en chef, Société nationale des chemins de fer vicinaux, Liège.

Schees, Pierre, 161, chaussée Wilson, Flémalle-Haute, Ingénieur
en chef, Cockerill-Ougrée, Division Ferblatil-Tolmatil, Tilleur.

Voossen, Jean, 55, square François Riga, Bruxelles, Ingénieur
principal, Solvay et Compagnie, Bruxelles.

Ingénieur géologue

Tixhon, Charles, Trois-Fontaines, Givet (France), Ingénieur,
Carrières de Givet.

II. — Addenda et Corrigenda ⁽¹⁾

PHILOSOPHIE ET LETTRES — 1935

Licenciés en Philosophie classique

Labarbe, Maurice, 31, rue G. Lorand, Bouillon.

Meurice, Joseph, 37, rue Emile Delperée, Huy, Professeur, Athénée
royal, Huy.

Ricks, Robert, Chaussée d'Arlon, Neufchâteau.

Schoofs, Suzanne, épouse Grandjean, 315, rue Saint-Gilles, Liège.

Van Cauter, Yvonne, épouse Kilgus.

DROIT — 1935

Docteur en droit

Aron, Henry, 207, avenue Louise, Bruxelles, Professeur à la Faculté
Economique du Hainaut, Centre Universitaire de Mons.

(1) Les additions et corrections sont reproduites en italiques.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE SCIENCES COMMERCIALES
ET ÉCONOMIQUES — 1935

*Bernimoulin, Jean, 21a, avenue A. Munchen, Luxembourg, Directeur
de Société.*

SCIENCES APPLIQUEES — 1935

Ingénieur civil des mines

Derriks, Joseph, B. P. 8714, Léopoldville et 46, rue Hyacinthe
Souris, Alleur, *Représentant de l'Union minière du Haut-Katanga,
à Léopoldville.*

Ingénieur mécanicien

†Eloy, Victor, *décédé.*

Ingénieur électricien

†Gras, Robert, *décédé.*

Nécrologie

Les Amis de l'Université ont appris avec émotion le décès de M. Emile Houbart, ingénieur civil des mines de 1910, ingénieur civil électricien de 1911 et éminente personnalité du monde des affaires.

Nous avons également appris la mort tragique de M. Jacques Sohier, docteur en droit de 1936, ancien président de l'Association des Anciens de l'Université de Liège à Elisabethville dont il était resté un membre très actif. M. Sohier était également président des Amis de l'Institut de Sociologie de l'Université de Liège.

Nous prions leurs familles d'agréer l'expression de nos plus vives condoléances et l'assurance de notre profonde sympathie.

Etudes et Carrières universitaires

Propos sur une rentrée.

Record d'inscriptions.

Dès les premières semaines de l'enrôlement, les services de la Recette académique pouvaient affirmer que le nombre des étudiants inscrits pour l'année 1965-66 dépasserait 6000 élèves réguliers.

Sans doute convient-il de voir dans ce phénomène la conséquence de l'accroissement de la population de l'enseignement secondaire — qui a plus que doublé en 10 ans — et l'écho de la poussée démographique d'après-guerre. Il reste que cette augmentation du nombre des étudiants — souvent originaires de régions éloignées de Liège — constitue un témoignage éloquent de la faveur et de l'estime dans lesquelles le pays tient notre Alma Mater.

La nouvelle génération.

L'importance quantitative des étudiants inscrits pour la première fois en première candidature n'est pas le seul fait digne d'attention.

Depuis plusieurs années, le nombre des étudiantes ne cesse de croître de façon remarquable. La proportion des jeunes filles qui était de 20 % il y a 10 ans, dépasse aujourd'hui 25 % du total des élèves réguliers. L'augmentation est cependant moins spectaculaire que dans l'enseignement secondaire. Il s'agit, de toute évidence, d'un changement profond de l'opinion publique qui ne peut se traduire immédiatement dans les faits. On devine que ce phénomène sans précédent influencera notablement le marché de l'emploi intellectuel dans quelques années.

Cette nouvelle génération présente encore d'autres caractères originaux. On sait déjà qu'elle constitue la première vague de la poussée démographique d'après-guerre. C'est elle encore qui a expérimenté pour la première fois le régime de gratuité des études secondaires issu du Pacte scolaire. Certes, la loi du 29 mai 1959 n'a pu recevoir sa pleine application qu'à partir de l'année 1959-60. Cependant, l'écho des travaux préparatoires de la loi scolaire a pu influencer le choix des parents avant la promulgation de celle-ci. Ajoutons encore que ces rhétoriciens ont connu la première application — partielle, il est vrai — de la loi du 8 juin 1964 relative aux conditions d'admission aux examens des grades académiques, sou-

vent présentée comme une mesure de démocratisation des études supérieures.

Il ne semble pas douteux qu'un bon nombre d'élèves qui deviennent cette année les premiers universitaires de leur famille en étaient déjà les premiers humanistes. Si l'on se souvient que la plupart des parents de ces étudiants sont nés moins de 10 ans après l'institution de l'instruction primaire obligatoire, on doit admettre que jamais auparavant la différence culturelle n'aura été aussi importante entre deux générations.

Les sections en croissance.

Vers quelles études se dirigera la nouvelle génération ? Il est trop tôt pour y répondre avec certitude, mais l'examen des chiffres établis par la Fondation Universitaire pour l'ensemble du pays permet de dégager certaines tendances récentes.

Les 10 dernières années ⁽¹⁾ font apparaître le *succès remarquable des disciplines jeunes* (sciences commerciales, sociales, politiques, économiques, psychologiques et pédagogiques) qui passent de 21 % en 1954-55 à 32,7 % en 1964-65, au détriment des sections dites traditionnelles. Les sciences psychologiques et pédagogiques — dont les effectifs ont plus que quintuplé — et les sciences sociales — quatre fois plus d'élèves — révèlent les accroissements les plus considérables. Par contre, la section de droit — on s'en doutait — celle de médecine et de pharmacie passent respectivement de 12,4 % à 6,8 % pour la première, de 22,1 % à 17 % pour les suivantes. Il s'en faut de beaucoup que ces reculs relatifs ne s'identifient avec des régressions. En 10 ans, en effet, le nombre total des étudiants a plus que doublé en sorte que le droit, le plus mal loti, accueillait l'an passé en première candidature 116 étudiants de plus qu'en 1954-55.

Hors de l'Université, pas de salut ?

L'engouement pour les études universitaires s'explique-t-il par l'avidité de savoir des générations actuelles ? On voudrait le croire. Mais, sans nier l'influence de ce facteur, on doit bien reconnaître que ce phénomène traduit d'autres motivations d'ordre à la fois économique et psychologique.

C'est un fait d'expérience quotidienne : les exigences du monde professionnel s'élèvent sans cesse et il devient de plus en plus malaisé de faire reconnaître une compétence quelconque sans produire un diplôme. Il en résulte que le parchemin — bien plus que la formation qu'il sanctionne — devient l'objet de toutes les aspirations. Il s'identifie aujourd'hui avec la sécurité, le confort, l'aisance financière qui, progressivement, ont pris la place du goût du risque. On peut voir dans ce sentiment la traduction de l'inquiétude de nos contem-

⁽¹⁾ Les comparaisons s'appuient sur les chiffres des années 1954-55 et 1964-65.

porains insérés dans une civilisation en perpétuelle mutation, mais aussi un écho des souvenirs de la génération précédente qui fut plongée dans la grande crise économique en pleine adolescence.

Ainsi s'expliquent peut-être des choix qui ne se fondent qu'imparfaitement sur les besoins de l'économie et les tendances du marché de l'emploi et qui se portent sur des professions à préparation moins longue et dont la relative jeunesse autorise les plus folles espérances. La formation spécifiquement universitaire répond-elle dans tous les cas à l'attente de ces jeunes gens ?... « *Le but propre des études universitaires*, disait M. Cl. Renard, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université (1), *est d'inculquer une formation scientifique de base, non d'acquérir une compétence professionnelle. L'enseignement universitaire doit conserver son caractère élevé et désintéressé en soi; il doit s'attacher à éveiller la curiosité des étudiants sur les problèmes de la vie moderne, dresser de vastes synthèses et non offrir des recettes empiriques immédiatement applicables. C'est après que doit venir l'adaptation des connaissances aux nécessités de la vie professionnelle...* » Dès lors, les jeunes rhétoriciens n'auraient-ils pas intérêt à s'informer de tout ce qui existe également hors de l'Université ?

Et les échecs ?

La rentrée est souvent l'époque des bilans. Et des calculs.

On est parfois surpris de constater à quel point l'analyse comparative des pourcentages des insuccès peut influencer la décision de certains étudiants placés devant le choix d'une carrière qu'ils exerceront durant 40 années après leurs études. Il est sage d'apprécier correctement ses possibilités et de mesurer avec soin l'effort à accomplir. Cependant une option qui engage tout l'avenir doit se fonder, nous semble-t-il, sur d'autres arguments qu'une mystérieuse classification des sections facultaires selon leur degré apparent de difficulté. Il faut inlassablement répéter que le désir de connaître est une des conditions irremplaçables de succès.

A l'opposé de cette attitude, on trouve le sentiment assez largement répandu que, moyennant des chances égales, n'importe qui peut faire n'importe quoi.

La loi établissant l'« omnivalence » des certificats de l'enseignement secondaire a certes supprimé certains obstacles purement règlementaires qui empêchaient quelques étudiants de suivre une vocation fondée sur des aptitudes sérieuses. Celles-ci n'en demeurent pas moins indispensables.

Cependant, l'échec se colore d'une signification nouvelle qui déborde largement de son cadre scolaire. A une époque où le diplôme tend à devenir le plus sûr atout de promotion sociale, l'école en général apparaît comme une institution sélective, chargée

(1) « L'université de Liège et les exigences de la société contemporaine », *Bulletin* 1964, 3, p. 12.

de rejeter ceux qu'elle ne juge pas aptes et qui se voient interdire ainsi l'accès à certaines professions. On devine les conséquences psychologiques d'un insuccès interprété de cette manière chez tous ceux qui, témérairement, se seraient lancés dans une expérience à la mesure de leurs ambitions mais pas de leurs possibilités.

Le Centre d'information.

On connaît sa mission : éclairer, le plus complètement et le plus exactement possible, ceux qui cherchent à guider leurs pas avec le sérieux requis de toute décision de cette importance. Son activité a été intense durant toute la période des inscriptions. L'afflux des visiteurs nous a même contraints à fixer des rendez-vous à nos consultants, pour leur éviter les trop longues attentes.

L'augmentation des demandes d'information dépend de l'accroissement de la population universitaire, mais davantage encore de l'arrivée à l'Université de jeunes gens qui ne trouvent pas, dans leur milieu familial, un champ d'expériences suffisamment vaste pour leur permettre de choisir, en pleine connaissance de cause, les voies de leur devenir.

Notre Centre ne peut, en aucun cas, se confondre avec un institut d'orientation. Les jeunes rhétoriciens — et aussi leurs parents — doivent savoir que la décision finale leur incombe et que nous ne pouvons ni ne voulons les décharger de cette responsabilité.

Dans ces limites cependant, et avec l'aide et les encouragements de tous ceux qui soutiennent nos efforts, nous croyons contribuer pour notre modeste part à une meilleure utilisation des talents et des aptitudes des jeunes générations et des moyens mis à leur disposition par la Nation. Car, comme on le rappelait au cours d'un colloque récent, « *les Etats, si riches soient-ils, ne peuvent se permettre de supporter la charge des dépenses totalement improductives que constituent les mauvaises orientations* ».

Le rapport statistique de la Fondation Universitaire.

La Fondation Universitaire publie chaque année un remarquable rapport qui reflète, d'une manière très détaillée, la physionomie de l'enseignement supérieur en Belgique. Nous avons toujours fait écho à ce document fort utile à tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de l'enseignement et de la recherche dans notre pays (1).

Le présent rapport recense les inscriptions de l'année 1964-1965 enregistrées, à la date du 1^{er} février 1965, dans les 4 universités et les 18 hautes écoles. Le lecteur trouvera ci-dessous trois tableaux dressés à partir de ces données que nous avons replacées systématiquement dans une perspective évolutive.

(1) *Rapport 1965 du Bureau de Statistiques de la Fondation Universitaire, 11, rue d'Egmont, Bruxelles 5.*

Le tableau I donne la répartition par sections des certificats d'humanités délivrés en 1964. Il met en regard, par régime linguistique et par sexe, d'une part, les certificats d'humanités délivrés en 1964 et d'autre part, les inscriptions prises pour la première fois en 1^{re} année d'enseignement supérieur, celles de la « génération d'étudiants 1964-65 ».

TABLEAU I. — Certificats d'humanités délivrés en 1964 et étudiants de la génération 1964-65.

Certificats d'humanités			Régime linguist. et sexe	Certificats d'humanités		1 ^{res} inscriptions dans l'enseignement supérieur		Rapport 1 ^{res} inscr.-certif. (en %)	
Section	1964	Indice de progression (1959 = 100)		1964	Indice de progression 1959 = 100)	1964-65	Indice de progression (1959-60 = 100)	1964-65	1959-60
Latin-Grec	7.739	140	Fr. H	5.705	156	4.463	—	78	—
Latin-Math.	1.708	208	F	4.115	256	1.854	—	45	—
Latin-Sciences ...	1.490	435	T	9.820	187	6.317	—	64	—
Scientifique	3.229	309	Néerl. H	7.242	169	3.930	—	54	—
Scientifique B	2.430		F	4.105	354	1.205	—	29	—
Economique	4.238	239	T	11.347	209	5.135	—	45	—
Scientif. spéc.	333	87	Total H	12.947	163	8.393	155	64	67
			F	8.220	297	3.059	201	37	55
Total	21.167	198	Tot. génér.	21.167	198	11.452	166	54	64

TABLEAU II. — Choix des étudiants de la génération 1964-65 par grands groupes d'étude.

Groupe	Belges		Etran-gers	Total	Indice de progression (1959-60 = 100)	Répartition relative (en %)	
	H	F				1964-65	1959-60
1. Sc. ecclésiast.	46	25	93	164	100	1,4	2,4
2. Philosophie et lettres et annexes	827	818	38	1.683	150	14,7	16,2
3. Droit et annexes	606	147	29	782	169	6,8	6,7
4. Sciences	1.043	486	82	1.611	152	14,1	14,9
5. Médecine, Pharmacie et annexes	1.329	466	149	1.944	133	17	21,1
6. Méd. vétérinaire ...	61	7	4	72	107	0,6	1
7. Sc. appliquées	1.060	6	119	1.185	135	10,4	12,7
8. Agronomie	190	9	64	263	234	2,3	1,6
9. Sc. soc. pol. et éco ...	473	218	116	807	269	7	4,4
10. Sc. commerc.	1.614	381	178	2.173	207	19	15,2
11. Pédag. et Psycho ...	404	328	36	768	294	6,7	3,8
Total	7.653	2.891	908	10.452	166	100	100

La comparaison ainsi obtenue doit être considérée avec réserves. En effet, certains diplômés d'humanités diffèrent leur entrée à l'Université pour accomplir une année de préparation supplémentaire ou pour d'autres raisons; on peut également accéder aux études supérieures, sans certificat d'humanités, par un examen d'admission ou d'autres conditions particulières telles que les équivalences de diplômes secondaires obtenus à l'étranger. La comparaison reproduite au tableau I permet néanmoins de se rendre compte de l'orientation générale prise à l'issue des humanités.

Le tableau II indique le choix des étudiants de la génération 1964-1965 par grands groupes d'études, tandis que le tableau III retrace l'évolution de la population estudiantine globale depuis quinze ans.

TABLEAU III. — Evolution de la population estudiantine dans l'Enseignement supérieur

Année académique	Belges		Etrangers	Régime linguistique		Total	Indice de progression
	H	F		français	néerlandais		
1949-50	15.614	2.907	1.017	12.993	6.545	19.538	100
1954-55	17.655	3.924	1.190	14.021	8.748	22.769	116
1959-60	22.037	5.316	1.797	17.690	11.690	29.150	149
1963-64	27.466	7.601	3.299	22.111	16.255	38.366	196
1964-65	29.835	8.920	3.686	24.225	18.216	42.441	217

En parcourant le programme des cours.

Consciente de sa responsabilité essentielle dans les domaines scientifique et humain, l'Université s'efforce inlassablement de maintenir le haut niveau de son enseignement à travers les besoins nouveaux de la société contemporaine.

Chaque année, des programmes sont revus, complétés ou entièrement refondus.

Afin de permettre au lecteur de mesurer l'ampleur de ce mouvement de rénovation, nous avons relevé les changements principaux du programme des cours dressé pour l'année 1965-66 ⁽¹⁾.

Ces modifications sont de cinq ordres :

1. les réformes mises en place antérieurement au niveau des candidatures atteignent maintenant les classes terminales tandis que les enseignements anciens disparaissent;
2. plusieurs candidatures et licences sont à leur tour réformées;
3. des institutions et des grades académiques nouveaux prennent la place des anciens qui sont supprimés;
4. des additions, des suppressions ou des regroupements de cours modifient le programme de certaines sections;

⁽¹⁾ Voy. aussi « La vie des facultés » dans *Liège-Université*, octobre 1965, n° 23.

5. la liste des grades académiques s'enrichit de plusieurs titres scientifiques supplémentaires.

Signalons encore que la loi du 8 juin 1964 modifiant les conditions d'accès aux grades académiques légaux a exercé une certaine influence sur les règlements déterminant les conditions d'admission aux grades scientifiques.

* * *

FACULTE DE PHILOSOPHIE ET LETTRES,

— Un *diplôme complémentaire en philosophie et lettres pour les pays de développement* peut être délivré aux porteurs d'un grade académique terminal. L'examen comporte, outre l'obtention du *certificat d'études complémentaires pour les pays de développement* délivré par la Faculté de Droit, des interrogations sur quatre matières, totalisant 240 heures de cours. Les récipiendaires doivent, en outre, faire la preuve de la connaissance pratique d'une langue moderne autre que la langue maternelle.

— L'*Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie* exige, désormais, les mêmes conditions d'admission que pour la candidature en philosophie et lettres.

— L'*Institut de Psychologie et des Sciences de l'Éducation* organise l'enseignement de la 2^e épreuve des licences en psychologie et en sciences de l'éducation. Les 1^{res} épreuves des licences en sciences pédagogiques et en orientation et sélection professionnelles sont supprimées.

* * *

FACULTE DE DROIT.

— *Licence en sciences administratives* : un programme rénové régit les deux années de licence.

— *Licence en sciences économiques et financières et licence en sciences économiques et fiscales* : ces deux licences seront progressivement supprimées et remplacées par une *licence en science économique* nouvelle (trois épreuves). Celle-ci sera accessible aux seuls porteurs du titre de *candidat en science économique* (titre nouveau : deux épreuves) qui remplace ainsi l'épreuve complémentaire imposée aux candidats en sciences politiques et sociales. Les licenciés en science économique peuvent obtenir le *diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur en sciences économiques appliquées*. Ils peuvent également acquérir, moyennant une année complémentaire, le grade nouveau de *licencié supérieur en administration des entreprises* (voir *infra*).

— La réglementation applicable aux docteurs en droit qui désirent obtenir l'une des licences de la Faculté de Droit a été revue et adaptée à la situation nouvelle.

La liste des enseignements exclusivement complémentaires, qui comprenait déjà la licence en sciences juridiques européennes, le diplôme scientifique complémentaire d'études des Pays en voie de

développement et la licence en droit social, s'enrichit de deux titres nouveaux, à savoir :

- la *licence en droit commercial et fiscal* (deux épreuves et une année d'études au moins). Elle n'est accessible qu'aux récipiendaires qui ont obtenu, depuis un an au moins, le diplôme de docteur en droit;
- le *certificat d'études complémentaires pour les pays de développement* — auquel il a déjà été fait allusion *supra*.

L'École supérieure de sciences commerciales et économiques annexée à la Faculté de Droit qui organisait l'enseignement conduisant aux grades scientifiques de candidat en sciences commerciales, de licencié en sciences commerciales et consulaires, de licencié en sciences commerciales et financières, de licencié en sciences commerciales appliquées aux pays en voie de développement, de licencié en sciences économiques, d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur pour les sciences commerciales, de docteur en sciences commerciales et de docteur en sciences économiques, fait place à une nouvelle école dite *d'administration des Affaires*.

Cette école organise l'enseignement des grades scientifiques suivants :

- *candidat en économie commerciale*;
- *licencié en économie commerciale*;
- *licencié en administration des entreprises*;
- *licencié supérieur en administration des entreprises*;
- *agrégé de l'enseignement secondaire supérieur en sciences économiques appliquées*;
- *docteur en économie commerciale ou en administration des entreprises*;
- *docteur spécial en économie commerciale ou en administration des entreprises*.

* * *

FACULTE DES SCIENCES.

— *Sciences mathématiques* : les cours, travaux et exercices correspondant aux matières de l'examen pour les grades de *candidat* et de *licencié* sont régis par un nouveau programme.

— *Sciences physiques* : le programme des examens conduisant à la collation des grades légaux de *candidat* et de *licencié* a été revu. La seconde épreuve de la licence offre le choix entre plusieurs orientations :

- la physique théorique et mathématique;
- la physique nucléaire;
- la physique de l'état solide;
- la spectroscopie;
- l'astrophysique et la physique spatiale. Cette orientation se subdivise en une tendance expérimentale et une tendance théorique;
- l'enseignement secondaire.

— *Sciences géographiques* : les cours, travaux et exercices pratiques correspondant aux matières de l'examen conduisant à la collation du grade légal de *licencié* en sciences géographiques sont déterminés par un nouveau programme. En outre, des cours nouveaux, théoriques et pratiques, ont été introduits : photo-interprétation en 1^{re} licence — géologie et géomorphologie du quaternaire en 2^e licence.

— *Sciences zoologiques* : les cours, travaux et exercices pratiques des matières de *licence* en sciences zoologiques sont déterminés par un programme nouveau.

La liste des enseignements complémentaires, qui comprenait déjà les certificats d'études complémentaires en astrophysique, en physique des solides, et en géographie, s'est augmentée de deux certificats nouveaux :

— *Le certificat complémentaire en mathématiques* peut être délivré aux récipiendaires qui, déjà porteurs du diplôme de licencié en sciences mathématiques, en sciences physiques ou tout autre diplôme reconnu équivalent par la Faculté des Sciences, auront subi avec succès, après une année d'études au moins, une interrogation sur un ensemble de huit cours libres totalisant 240 heures de cours.

— *Le diplôme complémentaire en sciences pour les pays de développement*. L'examen comporte, outre l'obtention du *certificat d'études complémentaires pour les pays de développement* délivré par la Faculté de Droit, des interrogations sur des matières qui varient selon la tendance choisie parmi les suivantes : *botanique, géographie, géologie et minéralogie*.

* * *

FACULTE DE MEDECINE.

I. — *La licence en science dentaire* a subi des modifications importantes : les enseignements de pathologie et de thérapeutique buccales ont été diversifiés et réorganisés en première licence. La seconde épreuve fait l'objet de deux programmes simultanés : le premier, établi en vertu de l'arrêté ministériel du 10 septembre 1930, a été maintenu tandis qu'un nouveau programme a été dressé, en vertu de la décision du Conseil d'Administration en date du 10 mars 1965.

— *Le grade de docteur en médecine dentaire* — titre nouveau — peut être décerné au récipiendaire porteur, depuis trois ans au moins, du grade de licencié en science dentaire — qui a fréquenté à temps plein, pendant trois ans au moins, la clinique stomatologique. Les matières de l'examen font l'objet d'une épreuve et de trois années d'études au moins. L'examen comporte en outre la présentation et la défense publique d'une dissertation manuscrite ou imprimée sur un sujet choisi par le récipiendaire et approuvé par le jury.

II. — *Le grade scientifique de médecin-hygiéniste* : l'examen, — on le sait — porte sur des matières groupées en quatre séries : hygiène

publique, hygiène sociale, médecine du travail et hygiène professionnelle, hygiène scolaire et éducation physique. Des cours nouveaux de statistique appliquée aux sciences biologiques et médicales, des travaux et exercices pratiques ont été ajoutés au programme de plusieurs séries. Le groupe C — Médecine du travail et hygiène professionnelle — a été réorganisé. L'examen pour l'obtention du grade de médecin-hygiéniste doit porter sur les matières de deux groupes au moins. Cependant, à partir de cette année académique, les matières du seul groupe C peuvent suffire.

III. — *Certificat d'études complémentaires de spécialisation pour les docteurs en médecine, chirurgie et accouchements.*

Deux séries de certificats sont prévues :

— *les certificats d'études complémentaires de candidat médecin-spécialiste ;*
— *les certificats d'études complémentaires de médecin-spécialiste.* Ne sont admis à l'épreuve conduisant à l'un de ces certificats que les porteurs du certificat correspondant de médecin-spécialiste.

La délivrance de ces certificats est toujours subordonnée à des conditions de durée d'études, de présentation d'un examen, et d'accomplissement d'un stage régulier, full-time, d'une durée variable, avec participation aux activités cliniques et policliniques des services universitaires.

Dans un souci de concision, on se bornera ici à indiquer sommairement les conditions propres à chaque certificat *nouveau* ou *existant mais modifié*.

a) *candidat médecin-spécialiste en médecine interne* — trois années de stage, services de médecine.

Enseignements organisés pendant l'année 1965-66 : Néphrologie — Neurologie — Pathologie infectieuse — Utilisation médicale des radio-éléments.

b) *candidat médecin-spécialiste en ophtalmologie* — deux années d'études, deux ans de stage, service d'Ophtalmologie. Les matières de démonstration de clinique ophtalmologique ne sont pas reprises au programme de cette année.

c1) *candidat médecin-spécialiste en psychiatrie* — deux années d'études, deux années de stage, services psychiatriques. Certaines matières ne sont plus reprises au programme de cette année.

c2) *médecin-spécialiste en psychiatrie* — certificat nouveau — deux années d'études, deux années de stage, services psychiatriques.

d) *candidat médecin-spécialiste en dermatologie* — deux années d'études, deux ans de stage, service de dermatologie et syphiligraphie. Certaines matières ne sont pas reprises au programme de cette année.

e) *candidat médecin-spécialiste en biologie médicale* — certificat nouveau — deux années d'études, deux ans de stage, laboratoires hospitaliers universitaires correspondants et maintien des relations étroites avec les services cliniques.

Trois groupes de matières sont prévus. Selon le groupe choisi, le certificat délivré portera, après les mots « spécialiste en biologie médicale », l'une des mentions suivantes entre parenthèses : *ana-*

tomie et cytologie pathologiques — ou *biochimie et microbiologie médicales* — ou *biochimie médicale et hématologie*.

f) *candidat médecin-spécialiste en anesthésiologie* — deux années d'études, stages pratiques d'anesthésiologie dans les services hospitaliers universitaires, à raison de onze demi-journées par semaine pendant deux ans. Ce certificat de candidat médecin-spécialiste remplace le certificat d'anesthésiologie délivré antérieurement. Le programme des cours a subi quelques modifications.

g1) *candidat médecin-spécialiste en radiodiagnostic* — certificat nouveau — deux années d'études, deux ans de stage, services de radiologie.

g2) *médecin-spécialiste en radiodiagnostic* — certificat nouveau — deux années d'études, deux années de stage, services de radiodiagnostic.

h) *candidat médecin-spécialiste en radiothérapie* — certificat nouveau — mêmes conditions que pour le certificat de candidat médecin-spécialiste en radiodiagnostic, le stage étant cependant subdivisé à raison d'un semestre en radiodiagnostic et trois semestres en radiothérapie.

IV. — *Enseignement post-gradué destiné à des médecins généralistes travaillant comme médecins scolaires* — enseignement nouveau — A titre exceptionnel, le Conseil d'Administration de l'Université a accepté que ces cours soient donnés le soir, entre 20 h. 30 et 22 h., afin de permettre aux médecins intéressés par ces enseignements de les suivre après journée.

V. — *Diplôme complémentaire en médecine pour les pays de développement* — l'examen comporte, outre l'obtention du certificat d'études complémentaires pour les pays en développement délivré par la Faculté de Droit, l'obtention du certificat de médecine tropicale délivré par l'Institut de Médecine tropicale à Anvers et des interrogations sur deux matières totalisant 21 heures de cours.

* * *

FACULTE DES SCIENCES APPLIQUÉES.

En sa séance du 28 avril 1965, le Conseil d'Administration a déterminé le nouveau programme des cours, travaux et exercices pratiques correspondant aux matières de l'examen conduisant à la collation du grade légal de candidat ingénieur.

La distinction entre les grades de candidat ingénieur civil et de candidat ingénieur civil chimiste est supprimée. Toutefois, pour les aspirants au grade d'ingénieur civil chimiste et d'ingénieur civil métallurgiste, une partie des matières prévues pourra être remplacée par des compléments de chimie.

Des cours de langue anglaise et de langue allemande sont organisés à raison de 30 heures par an pour chaque année, en vue de compléter les connaissances des étudiants à cet égard. Ces connaissances feront l'objet d'un contrôle au début de la 1^{re} année et à la fin de chacune des deux années d'études.

Un *diplôme scientifique complémentaire d'ingénieur en mathématiques appliquées* — une épreuve et une année d'études — est créé.

La Commission Université-Enseignement secondaire.

La *première sous-commission* du Groupe Permanent de Contact, constituée en application des résolutions adoptées le 31 mai dernier (1) a tenu sa première réunion le jeudi 14 octobre.

Installée par le Président, M. R. Fohalle, elle s'est attachée à faire l'inventaire des nombreux problèmes qui rentrent dans sa compétence et à étudier sans délai des modalités d'action concrètes. On se souvient que son objet concerne l'information des futurs universitaires.

Le jeudi suivant 21 octobre, c'était au tour de la *seconde Sous-Commission* de se réunir. Elle a immédiatement exploré les multiples aspects de la mission qui lui est dévolue : l'information professionnelle des futurs professeurs.

Les autres sous-commissions : information et collaboration scientifiques et pédagogiques (Sous-Commission III) et formation pédagogique des futurs professeurs (Sous-Commission IV) tiendront leurs assises durant les prochaines semaines.

L'accueil des nouveaux étudiants.

Il fut une époque où l'entrée à l'Université était marquée par un ensemble de rites et d'épreuves d'initiation auxquels étaient soumis les nouveaux venus et qui conditionnaient leur admission au sein des groupes d'« Anciens ».

Les cérémonies — qui n'étaient pas toutes inspirées par le meilleur goût — ont progressivement fait place à des initiatives extrêmement sympathiques auxquelles nous sommes heureux de faire écho et qui prouvent, une fois de plus, combien de nombreux jeunes sont aujourd'hui conscients du rôle qu'ils peuvent jouer dans nos institutions.

Depuis la fin de la guerre, le Professeur D'Or organise chaque année une séance d'accueil destinée aux futurs chimistes. Il y a 6 ou 7 ans, soucieux de laisser à chacun la liberté la plus entière et de favoriser les contacts amicaux entre étudiants unis par une même vocation, le Professeur D'Or chargeait le Cercle des Etudiants en Sciences chimiques de la mise sur pied de cette réunion.

Une bonne soixantaine d'« anciens » et le Cercle au complet, conduit par son dynamique président, Mirko Brkojewitsch, ont ainsi accueilli quelque cinquante nouveaux inscrits dans une ambiance des plus amicales. Chaque nouvel étudiant a pu faire la connaissance de son « parrain » qui, désormais, s'efforcera de lui apporter

(1) Voy. *Bulletin*, 1965, 2, p. 58.

aide et conseils dans sa nouvelle vie. Au cours de cette réunion, le Professeur D'Or souhaita la bienvenue aux étudiants et prodigua de nombreuses et précieuses recommandations. La rencontre s'acheva par des discussions très animées et empreintes de la plus accueillante camaraderie.

De son côté, l'Union Générale des Etudiants avait également organisé en son local de la rue Saint Remy, une séance destinée à tous les étudiants de première candidature. Accueillis par J.-Cl. Lemoine au nom de l'U. G., les nouveaux Universitaires ont entendu les souhaits de bienvenue que leur adressa R. Halloy, Président de l'U. G.

La réunion se termina, selon les bonnes traditions, dans les locaux du « Trou Perrette », le pittoresque bar de la Maison.

Le rôle de l'Université.

La Fondation Industrie-Université pour le Perfectionnement des dirigeants d'entreprises a décidé d'entreprendre une étude sur le rôle de l'Université dans la préparation de l'encadrement de direction de l'Industrie.

Face à la complexité croissante des problèmes de tout ordre, l'industrie est amenée à engager un nombre de plus en plus élevé d'universitaires. Ces diplômés qui, après quatre ou cinq années d'études viennent proposer leurs services à l'industrie, que devraient-ils avoir acquis à l'Université ? Des connaissances théoriques ou d'ordre pratique, des aptitudes intellectuelles, une méthode de travail ?

Cet important problème mérite d'être posé clairement, souligne le Conseil d'Administration de la Fondation dans son *Rapport d'activités 1964*.

Qu'est-ce à dire ?

En premier lieu, il s'agit de *définir les besoins de formation actuels et futurs* des cadres dirigeants.

Cette question, en réalité fort complexe, impose la nécessité d'une étude en commun par l'Université et l'Industrie. Si cette dernière connaît, de manière concrète, les difficultés d'aujourd'hui, l'Université, dégagée des contingences immédiates, est mieux à même d'orienter l'attention vers les besoins futurs.

En second lieu, la réflexion sur les besoins de formation doit déboucher sur une *définition des buts et des objectifs à proposer à l'Université* à un double point de vue : celui de la formation du jeune étudiant et celui du perfectionnement de l'adulte engagé dans l'action. Il s'agit essentiellement de déterminer ce qui, dans le contexte de l'Europe de demain, doit être fait à l'Université et pas ailleurs et ce qui doit être réalisé ailleurs et non pas à l'Université.

Enfin, le processus de *sélection* de l'Université doit être repensé en vue d'améliorer le « rendement », la précision et l'équité des systèmes d'examen et de « valoriser » les diplômes des étapes inter-

médiaires (principalement ceux des candidatures). Cet examen approfondi doit être accompagné d'une *étude des mécanismes d'orientation et de sélection*. Il faut en effet veiller à détourner dès le début les candidats qui ne pourraient acquérir les aptitudes indispensables à certaines fonctions et les orienter vers des enseignements mieux adaptés à leur personnalité.

La visite des établissements d'enseignement secondaire.

Comme chaque année à pareille époque, notre Service a présenté aux Etablissements secondaires son programme d'information sur l'Université. On se souvient encore du succès remporté l'an passé par notre action en ce domaine. Déjà, plusieurs dizaines de demandes sont parvenues à notre secrétariat. Quelques-unes émanent d'établissements qui n'avaient jamais, jusqu'ici, sollicité la visite de notre délégué.

Il n'est pas douteux que, là encore, notre Service doit faire face à une demande en expansion rapide.

Nous prions les Chefs d'Etablissements de nous retourner, dans le plus court délai — s'ils ne l'ont déjà fait — le formulaire qui leur a été adressé. Il nous paraît important d'informer le plus tôt possible les élèves des classes terminales afin de leur laisser assez de temps pour réviser, éventuellement, un choix qui ne leur semblerait plus adapté à leurs goûts et à leurs aptitudes. Trop de jeunes gens, en effet, retardent le moment de leur décision et courent ainsi le risque de ne plus trouver, dans l'agitation des derniers examens, le calme, la sérénité et aussi les informations nécessaires.

Carrières universitaires.

Des emplois nombreux et intéressants s'offrent aux jeunes universitaires qui acceptent de faire carrière au Canada.

Afin d'informer le plus complètement possible les diplômés intéressés, un membre de l'Ambassade du Canada se tiendra à leur disposition au bureau n° 13 du Palais des Congrès à Liège, les samedis 27 novembre 1965, 5 février et 19 mars 1966 de 14 à 19 heures. En outre, l'Ambassade du Canada organisera, le vendredi 4 février 1966 à 20 heures en la grande salle de ce même Palais des Congrès, une séance de films d'information sur le Canada à laquelle tous les Membres de notre Association sont cordialement invités.

Nous remercions cordialement M. l'Attaché Culturel de l'Ambassade du Canada à Bruxelles qui a bien voulu nous communiquer ces informations. Elles rendront les plus grands services aux jeunes attirés par des carrières de grand avenir dans un pays aussi accueillant.

Au fil des jours...

Afflux d'inscriptions à l'Université.

La rentrée académique s'est déroulée sous les plus heureux auspices. On aura lu en tête de ce *Bulletin* le compte rendu d'une séance d'ouverture des cours particulièrement brillante. Examinons à présent le bilan provisoire des inscriptions estudiantines que nous communiquons le Service de la recette académique.

Au 19 octobre, l'Université comptait 5938 étudiants. 5768 d'entre eux étaient inscrits à des épreuves complètes et 170 à des cours isolés. Par rapport à l'an dernier, au même jour, le nombre total des étudiants a augmenté de 814 unités, celui des élèves réguliers de 756.



L'inscription dans le hall d'entrée : indispensable et joyeux préliminaire —
Vendredi 1^{er} octobre 1965

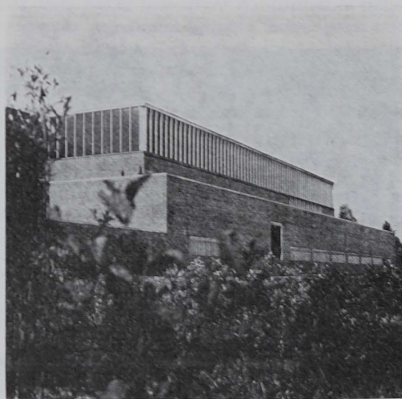
Or, les inscriptions ne sont pas encore clôturées. Une prévision modérée permet d'espérer que, pour l'année 1965-1966, l'effectif total se situera aux environs de 6500 et que le nombre des élèves réguliers dépassera largement les 6000.

Notre association souhaite bon travail et bon succès à tous ces jeunes universitaires.

Inauguration du premier bâtiment en service au Sart Tilman

Le 14 octobre, une section du Sart Tilman de la Bibliothèque centrale de l'Université a été inaugurée officiellement, en présence de MM. les Bourgmestres de Liège et de Tilff, ainsi que de nombreux professeurs et collaborateurs de l'Université.

Différentes allocutions furent prononcées. M. le Recteur Dubuisson souligna la part essentielle que prennent les bibliothèques dans la conservation de la Science. Il dégaga la signification profonde de l'événement : la mise en service de ce premier bâtiment a sans doute pour but immédiat d'apporter une solution aux graves difficultés de notre Bibliothèque centrale; elle marque aussi le début de l'occupation réelle du domaine. MM. les Professeurs H. Louis, Délégué du Conseil d'administration au Service d'études techniques, et L. Calembert, Président du Conseil scientifique des bibliothèques, exposèrent les principaux aspects de la réalisation sur les plans technique et bibliothéconomique. M. le Recteur remit symboliquement le nouveau service aux mains de Mme J. Gobeaux-Thonet, Bibliothécaire en chef de l'Université.



Chacun put visiter à loisir la construction que nous devons à M. l'Architecte Ch. Vandenhove, ainsi qu'aux Services de programmation et d'études techniques, dirigés par MM. les Professeurs V. Desreux et H. Louis. De conception ultra-moderne, elle s'intègre harmonieusement au flanc de la colline, à proximité de la route de Boncelles à Tilff. Le bâtiment de trois niveaux occupe une superficie de 65 mètres sur 27. Le potentiel de classement est de 400.000 volumes représentant une longueur totale de 19 kilomètres.

Commencé en février dernier, le déménagement se poursuit à la cadence de 250 caisses par semaine, dans un ordre rigoureux. Mme Gobeaux et son équipe réalisent ce tour de force d'assurer la disponibilité des volumes transférés trois jours seulement après leur déplacement. Une très jolie plaquette, abondamment illustrée, a été éditée à cette occasion.

Conjoncture politique.

La constitution du nouveau gouvernement nous a donné le plaisir de voir quatre anciens de l'Université de Liège accéder à la conduite d'un département et même au sommet de la hiérarchie ministérielle.

M. Pierre Harmel, premier ministre, est docteur en droit de 1933 et agrégé de l'enseignement supérieur de 1942. Il enseigne le droit fiscal et le droit notarial à la Faculté de Droit.

M. Fernand Dehousse, ministre de l'Education nationale est docteur en droit de 1929 et agrégé de l'enseignement supérieur de 1935. Il enseigne le droit des gens à la Faculté de Droit.

M. Edmond Leburton, ministre-vice-président du conseil, chargé de la coordination de la politique d'infrastructure, est licencié en sciences politiques de 1935 et docteur en sciences sociales de 1938.

M. Pierre Wigny, ministre de la Justice est docteur en droit de 1928 et agrégé de l'enseignement supérieur de 1932.

Si tous les anciens et amis de l'Université de Liège ne partagent pas les mêmes opinions politiques — heureusement —, nous sommes sûrs néanmoins qu'ils voudront s'associer de tout cœur aux félicitations et aux vœux de succès que nous adressons à ces personnalités.

Personnel.

Notre association a le privilège de compter sur le concours d'un personnel dévoué pour l'exécution des nombreuses tâches qu'elle s'est assignée. La collaboration d'universitaires est d'autre part nécessaire pour promouvoir une action féconde au bénéfice des étudiants, des anciens étudiants et de l'Université elle-même. Ce personnel universitaire doit faire preuve d'une large compétence sur la mission de l'Université dans le monde d'aujourd'hui. Cette formation particulière ne peut être acquise qu'après de nombreuses années. Aussi est-il indispensable d'assurer une carrière stable à ceux qui ont pris pour idéal le service des autres.

Préoccupé de cette situation, le Bureau de notre Association vient de consacrer les mérites de ses collaborateurs en nommant M. Jean-Marie Teheux, docteur en droit de la promotion 1959 et titulaire du certificat de l'Institut d'études politiques de Paris, au grade de Chef du secrétariat général et M. Louis Dols, docteur en

droit de la promotion 1956 et professeur de l'enseignement moyen au grade de Chef du service des études et des carrières.

Nous les félicitons bien cordialement pour ce succès et nous leur souhaitons, avec tous nos amis, de poursuivre une carrière longue et fructueuse au service de notre association.

Comment se faire des « Amis » ?

Un moyen efficace est d'adhérer à l'Association des Amis de l'Université de Liège et de participer à ses activités.

Une *adhésion* implique le respect de plusieurs règles que nous voudrions rappeler de temps à autre.

1. Verser le montant de la cotisation (dérisoire puisqu'elle se situe encore au niveau des « 100 francs au moins » fixés par les statuts).

2. Assister aux réunions, notamment aux assemblées générales, et aux manifestations publiques organisées par l'Association.

3. Prendre connaissance du *Bulletin trimestriel*.

Une *participation plus active* qui n'est pas sans doute à la portée de tous pourrait s'exprimer de diverses manières :

1. Faire part de suggestions, de propositions constructives au Bureau, au Conseil, et (pourquoi pas ?) à l'Assemblée générale.

2. Faire connaître l'association à ses connaissances et provoquer de nouvelles adhésions.

3. Collaborer à la rédaction du *Bulletin Trimestriel* en lui apportant des articles ou des informations d'intérêt général.

L'éloignement n'est pas nécessairement un obstacle à la réalisation de ce programme. De nombreux anciens et amis que nous n'avons jamais eu le plaisir de rencontrer nous assurent de temps à autre une collaboration extrêmement précieuse. Nous les en remercions de tout cœur, et nous vivons dans l'espoir de concours plus larges pour le bénéfice de chacun et de tous.

Nomination à la Faculté de Droit.

Un arrêté royal du 21 septembre 1965 vient de nommer M. Gottfried Partsch comme professeur ordinaire à la chaire d'histoire du droit. M. Gottfried Partsch succède ainsi à M. Albert Philippin, professeur émérite depuis 1959.

M. Gottfried Partsch est de nationalité suisse. Son entrée à la Faculté de Droit de Liège renoue avec une tradition fort ancienne. De 1883 à 1919, cette Faculté avait le privilège de compter parmi ses membres l'éminent professeur Arthur de Sénarclens (1847-1935) qui enseigna les Pandectes.

Nous présentons à M. le Professeur Partsch nos plus cordiales félicitations.

M. Francis prend sa retraite.

M. Francis, appariteur de la Faculté des Sciences, atteint par la limite d'âge, vient de quitter ses fonctions. Au mois de juillet dernier, lors d'une séance de Faculté, M. le Doyen Brasseur le remercia chaleureusement pour son inlassable dévouement, sa coutumière bienveillance et son exceptionnelle compétence. Il souligna le vide que son départ va créer, lui souhaite une longue et paisible retraite et lui remit un fauteuil confortable comme gage matériel de la gratitude de la Faculté toute entière.

L'Association des Amis de l'Université se joint à la Faculté des Sciences pour remercier M. Francis qui seconda efficacement ses dirigeants et lui rendit d'inestimables services pendant les dix-sept premières années de son existence.

L'Association forme des vœux pour qu'il jouisse d'un repos bien mérité et d'une excellente santé.

Liège accueille le 5^e Congrès international d'Acoustique.

Le 5^e Congrès international d'Acoustique s'est tenu au Palais des Congrès de Liège, du 7 au 14 septembre 1965, sous la présidence de M. J. Frenkiel, Professeur ordinaire à la Faculté des Sciences appliquées de notre Université.

L'ampleur de cette réunion scientifique ressort des quelques chiffres ci-après : 1600 délégués, représentant 35 nations — 16 conférences générales — 444 conférences particulières (exposés de commission) — L'organisation du Congrès a exigé le concours d'une centaine de personnes.

Il est évidemment trop tôt pour faire le bilan scientifique de cette manifestation. Il fera l'objet d'une prochaine livraison du *Bulletin d'Electroacoustique*.

Les rapports du Congrès se présentent sous la forme de trois volumes (2000 pages environ). Les deux premiers volumes consacrés aux conférences particulières sont d'ores et déjà publiés et mis en vente. Le troisième volume où figure le texte des conférences générales paraîtra très prochainement.

A titre indicatif, signalons que les travaux du Congrès se regroupaient sous les 12 rubriques suivantes : Synthèse et analyse de la parole — Acoustique physiologique et psychologique — Acoustique moléculaire — Ultrasons — Acoustique sous-marine — Contrôle du bruit — Acoustique architecturale — Acoustique des salles — Electroacoustique — Acoustique physique — Vibrations mécaniques et acoustique aéronautique — Acoustique musicale.

A noter enfin que le 5^e Congrès international d'Acoustique a servi de cadre, d'une part, à la réunion de la Commission internationale d'Acoustique dont M. le Professeur Frenkiel est le membre belge et, d'autre part, à une réunion groupant des acousticiens de notre pays et au cours de laquelle la création d'une Association belge des Acousticiens a été décidée.

Symposium à la Clinique Ophtalmologique.

Le Professeur R. Weekers a organisé, du 22 au 25 septembre 1965, un Symposium dont l'objet était l'étude de la genèse et du traitement de l'amblyopie chez les enfants strabiques.

Ce symposium a réuni 35 participants représentant les principales cliniques européennes et américaines spécialisées dans l'étude de la physiopathologie de la vision binoculaire et dans le traitement de l'amblyopie strabique.

La réunion a été présidée par le Professeur H. Goldmann de Berne. Les séances ont eu lieu au Palais des Congrès. Les comptes rendus seront publiés, par les soins du Professeur Nordmann, de Strasbourg, dans les « Documenta Ophthalmologica ».

A la fin de ce Symposium, les participants ont élaboré un projet d'une étude comparative des résultats obtenus par différents modes de traitement. Plusieurs cliniques européennes participeront à cette étude.

Le jeudi 23 septembre, M. le Recteur Dubuisson a reçu les participants au château de Colonster pour le lunch. M. le Doyen M. Welsch a assisté à cette réception. Le site de la future université éclairé par une belle lumière d'automne, et les travaux en cours ont vivement impressionné tous les participants tant européens qu'américains.

La Chorale Universitaire en déplacement à Luxembourg.

Le 18 octobre, la Chorale Universitaire, invitée par M. le Ministre des Affaires culturelles du Grand Duché de Luxembourg et par « Les Jeunesses Musicales » de Luxembourg, a interprété au Nouveau Théâtre le Te Deum de M. A. Charpentier et le Magnificat de Bach.

Soutenue par l'Orchestre de Liège et dirigée par le Maître Frédéric Anspach qui en avait assuré la préparation avec minutie et compétence, notre Chorale s'est taillée un brillant succès en fournissant une prestation digne des meilleures formations.

Une foule nombreuse et sympathique se pressait pour entendre les œuvres figurant au programme. Écoutées dans le silence et le respect le plus profond, elles ont suscité les applaudissements enthousiastes d'un public vraiment conquis.

À l'issue du Concert, M. le Ministre des Affaires Culturelles a reçu la Chorale et ses dirigeants.

Il a saisi cette occasion pour remettre au Président Fondateur de la Chorale, M. le Recteur Dubuisson, les insignes de Grand Croix de l'Ordre du Chêne pour tous les services par lui rendus à la jeunesse luxembourgeoise dans le domaine scientifique et culturel.

Dans une courte allocution, M. le Recteur a remercié nos hôtes de leur accueil si charmant : il a salué spécialement M. le Ministre plénipotentiaire Pescatore toujours si dévoué aux intérêts de l'Uni-

versité et M. le Chargé des Affaires culturelles près l'Ambassade de Belgique à Luxembourg.

Le retour en Belgique s'est poursuivi tard dans la nuit, dans la joie et l'allégresse.

Pierre WATELET,
Président

A propos du centenaire de la naissance du Professeur Ernest Mahaim...

D'aucuns se souviendront d'une première manifestation organisée en l'honneur du Professeur Mahaim le 10 mai 1932. A cette occasion, une plaquette était éditée sous le titre *Manifestation en l'honneur de M. Ernest Mahaim, professeur à l'Université de Liège* (Ed. Vaillant-Carmanne, 124 pp., 18 x 25 cms). Il nous revient que cette publication, actuellement introuvable, est recherchée par un membre de la famille d'Ernest Mahaim. Aussi nous faisons appel à un aimable lecteur qui posséderait encore ce document et qui accepterait de s'en dessaisir.

Extension universitaire liégeoise.

On connaît l'intérêt croissant que suscitent les conférences et cours gratuits organisés, sous le patronage de la ville de Liège, par notre Université. Le Comité organisateur nous communique le programme des conférences qui ont lieu en la salle académique de l'Université, à 20 h. précises, durant le premier trimestre de l'année académique 1965-1966.

- *Jedi 7 octobre* — « Les médicaments tranquillisants » par M. M. J. Dallemagne, Professeur à la Faculté de Médecine (avec projections lumineuses).
- *Jedi 21 octobre* — « Le mécanisme de la floraison » par M. G. Bernier, Chef de travaux (IRSI) à l'Institut de Botanique (avec nombreuses projections lumineuses).
- *Jedi 4 novembre* — « Naissance, développement et réalisation industrielle d'un procédé chimique de fabrication » par M. G. Halleux, Chef de travaux à la Faculté des Sciences appliquées (avec projections lumineuses).
- *Jedi 18 novembre* — « Les Odes d'Horace : analyse quantitative de quelques mots-clés » par M. Et. Evrard, Maître de conférences à la Faculté de Philosophie et Lettres (avec projections lumineuses).
- *Jedi 2 décembre* — « L'Afrique devant l'apartheid » par Mme P. Pirson-Mathy, Assistante à la Faculté de Droit (avec projection d'un film).
- *Jedi 16 décembre* — « Les problèmes actuels de la transfusion sanguine » par M. A. André, Chef de travaux à la Faculté de Médecine (avec projections lumineuses).

Nouvelles des Associations

Association arlonnaise.

Le « nouveau né » se porte vraiment bien. La deuxième réunion des anciens fut une belle réussite, d'autant plus appréciable que, dans notre bonne ville, les conférences de type universitaire n'ont pas le succès qu'elles méritent. Il faut dire que le comité organisateur s'est bien dépensé et surtout que cette soirée du mardi premier juin fut animée par M. J. Sporck, Maître de Conférences, orateur de grand talent, passionné de son sujet : l'Aménagement du Sud-Luxembourg.

Cet exposé, jugé par la presse locale comme « étonnant de clarté et de précision », permit de réaliser toute l'ampleur des travaux du C. E. B. L. (Centre d'Etudes du Bas Luxembourg) et du G. A. D. S. L. (Groupe d'Aménagement du Sud Luxembourg) où les Maîtres et chercheurs des Séminaires de Géographie et de Sociologie se distinguèrent tout particulièrement.

M. Sporck passa en revue les grandes bases de l'équipement économique du Bas Luxembourg : agriculture, industrie, infrastructure, problèmes humains. Pour que la région puisse mieux vivre et même éviter la décadence qui la guette à brève échéance, il est urgent de moderniser l'agriculture et l'industrie en place, d'implanter des activités nouvelles, de retenir et de valoriser le capital humain, de créer l'infrastructure, d'harmoniser et de réunir l'économie de la partie belge à celle des régions voisines (surtout le Nord de la Lorraine française), de penser finalement en Européen, c'est-à-dire en dévalorisant la frontière politique qui va à l'encontre de tout réalisme géographique et économique.

Voici, entre autres, quelques idées :

- Pour l'agriculture, la reconversion de l'affectation des terres est apparue comme fondamentale et ne relevant pas de l'utopie, car elle est possible dans le cadre du remembrement. De même, l'idée de la « forêt économique » s'impose : le rendement en serait fortement augmenté si l'on travaillait en suivant la logique des données scientifiques (pédologiques, agronomiques,...).
- Pour l'industrie, il faut accueillir de nouvelles entreprises dans les zonings qui sont nombreux, intéressants et délimités avec précision, (Arlon, Vallée de la Vire,...). De plus, il faut appeler les investisseurs dont plusieurs sont naturellement attirés par

la région. Les industriels du Bassin Lorrain désirent ardemment diversifier leurs productions dans un souci d'expansion et de remède contre les dangers que représente le caractère mono-industriel de leurs activités. Cette attraction est encore renforcée car la région dispose d'une richesse naturelle dont les actions montent rapidement : l'eau.

— Dans le domaine social, s'avère la nécessité de construire de nouveaux logements (900 par an, alors qu'on en bâtit 350 actuellement). Se pose aussi le problème de retenir et de valoriser la plus grande des richesses économiques : la main d'œuvre. A ce propos, la population féminine, dans sa grande majorité, ne participe pas directement à l'activité économique...

M. Sporck parla encore de la nécessité de créer un nouveau centre urbain situé entre Athus et Arlon. Véritable métropole régionale à rôle international, il devrait être doté d'équipements culturels, d'un théâtre, d'un grand hôpital, d'écoles techniques supérieures.

Tout l'exposé fut plus qu'une passionnante leçon de géographie... Ce fut une invitation à l'enthousiasme, une profession de foi dans l'avenir, un exemple moral. M. Sporck fait partie de cette élite dont le principal souci est de vouloir améliorer le sort des autres. Directeurs d'établissements scolaires, membres de l'enseignement, du barreau, du corps médical, représentants du monde politique... tous se souviendront de cette excellente soirée.

Association namuroise.

Nous voici arrivés au troisième et dernier trimestre de l'année académique; s'il est plus court que les autres, il n'en est pas moins substantiel.

Le jeudi 6 mai 1965 à 20 h., à la Bourse de Commerce de Namur, M. le Professeur Piret de l'Institut de Psychologie et des Sciences de l'Education revint occuper notre tribune. Son exposé de l'an dernier sur « La Psychologie de l'humour » ayant été particulièrement apprécié, il retrouve un public fidèle et satisfait tout au long d'une causerie véritablement doctrinale sur la « Psychologie de l'amour ». Nous suggérons à nos amis d'inviter le Professeur Piret à leur tribune régionale : ils ne le regretteront pas.

Enfin, dernière conférence publique de l'année, celle de M. Jean Englebert, Maître de Conférences à la Faculté des Sciences appliquées, à l'Ecole normale mixte de Couvin, le jeudi 20 mai 1965 à 20 h. Son exposé « Réflexions sur les Œuvres de Le Corbusier » agrémenté de superbes diapositives en couleurs qui illustrent idées, conceptions et principes de ce grand architecte, fit véritablement florès chez tous les auditeurs et spécialement chez les jeunes de l'Ecole de Couvin. Nous demanderons encore à M. Englebert de revenir parmi nous, en gage de fidélité réciproque.

Depuis quelques années, le mois de mai réunit les Namurois pour un périple touristique et familial dans un coin enchanteur

de la région. Ce fut cette année, le dimanche 30 mai, la randonnée tant attendue au Pays des Rièzes et des Sarts. Grâce à des amis lointains mais passionnés de leur petite patrie, le Dr. Georges André, Bourgmestre de Cul des Sarts et le Commandant V. Maniette de Petite-Chapelle, cette promenade fut une expérience heureuse en même temps qu'un enrichissement aux points de vue historique et folklorique. Préparé très soigneusement, l'itinéraire nous mena dans les plus jolis coins des Rièzes et des Sarts, tant en France qu'en Belgique, pour se terminer à Cul des Sarts, par le traditionnel vin de l'amitié et le non moins traditionnel au revoir au Moulin de la Ramée. Que d'endroits pittoresques, hélas si peu connus. Et pourtant, le déplacement en vaut la peine, surtout quand on a la chance d'être guidés par de tels érudits.

Cette dixième année se termina par l'assemblée générale qui se tint le samedi 12 juin dans la soirée, à Amée, dans la commune de Jambes. Assemblée à l'auberge de jeunesse, suivie du souper annuel au restaurant voisin d'Amée-plage, en bordure de la Meuse. Le nouveau trésorier Jules Prudhomme nous mit tout de suite le cœur à l'aise en nous annonçant que les finances se portaient bien, malgré les efforts réclamés par la préparation et la réalisation du premier congrès des Anciens de Liège à Namur en septembre 1964. Nous ne pouvions pas non plus oublier notre premier trésorier André Gilbert, qui avait tenu ferme les cordons de la bourse durant les neuf années du début de l'Association. Le secrétaire Emile Counet, avec beaucoup d'humour, nous rappela le cours de ces dix années, les tâtonnements du début, les hésitations, et même les petites crises de croissance, enfin les réalisations : 6 séances de projections des films sur l'Université, deux grandes séances d'information, 47 conférences publiques à Namur, Gembloux, Dinant, Andenne et Couvin, 5 excursions dans la Province, des visites diverses comme celle des archives de l'Etat à Namur, et surtout l'organisation du premier Congrès des Anciens, ainsi que les assemblées générales annuelles dans diverses régions, sans oublier la représentation « Intermezzo » par le Théâtre Universitaire Liégeois à Namur.

Le président, le Docteur Alfred Ringlet, ne manqua pas de tirer les leçons de ces activités : le renouement solide des franches amitiés d'antan, un excellent climat d'entraide, l'organisation effective de l'extension universitaire liégeoise au pays de Namur. Son exposé se termina par les dernières nouvelles au sujet du problème de l'expansion universitaire et de l'implantation de l'Université de Liège au Sart Tilman. Quelques projets furent ébauchés pour l'année à venir, après quoi, tous les participants se retrouvèrent autour de la table du banquet terminal, pour déguster, mais aussi pour écouter la verve endiablée du Docteur Joseph Paquay, intarissable conteur de toutes nos réunions fraternelles.

Notre rapport serait incomplet s'il ne signalait pas deux autres activités dues à des sections d'anciens de Liège, sections spécialisées, mais très vivantes.

La section de Namur de l'A. I. Lg. avait retenu le dimanche 30 mai, pour son excursion annuelle. Réunis à Anseremme, les participants prirent le train jusque Houyet, et de là, s'embarquèrent pour effectuer la célèbre descente de la Lesse, et se retrouver à leur point de départ d'Anseremme, non sans avoir, à mi-course, fait escale à Gendron, pour le casse-croûte de midi. Si le soleil ne fut pas de la partie durant toute la journée, les anciens y apportèrent plaisir, joie et franche gaieté.

D'autre part, le samedi 19 juin, la section de Namur de l'A. M. Lg. tenait elle aussi sa réunion annuelle. Dès 18 heures, les médecins et leurs épouses entreprirent la visite guidée du nouvel établissement médico-pédagogique Saint-Maubert à Bonneville, près d'Andenne, inauguré il y a deux ans à peine, construit en fonction des nouveaux principes de rééducation des handicapés et des retardés intellectuels, et tenu par les Frères de la Charité de Gand. Pour tous, cette visite fut une véritable révélation, en même temps qu'un exemple bouleversant d'entraide humaine admirablement comprise. La visite terminée, les participants purent tirer certaines leçons, en écoutant le Professeur J. Bonnal, de la Faculté de Médecine de Liège, présenter un exposé sur l'épilepsie et les possibilités actuelles thérapeutiques et chirurgicales en ce domaine. Enfin, suivant la tradition, tous se retrouvèrent au restaurant Barcelone d'Andenne, pour terminer fraternellement et très agréablement cette excellente soirée.

Mais l'année ne sera vraiment terminée que le dimanche 26 septembre 1965 par une promenade familiale, touristique, folklorique et historique qui nous conduira à Waha, à Recogne en passant le long de la forêt de Saint-Hubert pour gagner enfin le Fourneau Saint-Michel. Ainsi se clôtureront dignement ces dix premières années de l'Association Namuroise des Anciens de l'Université de Liège.

Ensuite, ce sera le départ pour une nouvelle décennie. Nous espérons bien qu'elle sera plus fructueuse encore que la première.

LE COMITÉ.

Cercle de Pédagogie et d'Orientation Professionnelle.

Le Cercle de Pédagogie et d'O. P. a organisé un séminaire consacré à l'étude du test de Rorschach, avec la participation de M. Serge Derivière, Maître de stage au service de l'Orientation Professionnelle. Ce séminaire auquel participent activement une vingtaine de membres, reprendra dans la première quinzaine d'octobre dans les locaux de l'Institut de Psychologie et de Sciences de l'Éducation.

D'autre part, nos Anciens se sont retrouvés nombreux lors de la dernière journée annuelle de la Société Belge de Psychologie qui s'est déroulée à Liège et à l'occasion de la visite du Chantier du Sart Tilman organisée par les Amis de l'Université.

Enfin, les représentants de l'association ont eu des contacts avec leurs Collègues de l'Université de Gand en vue de la création d'une association nationale dont l'objet principal sera la défense du titre et de la profession de psychologue.

M. COLLINET,
Président

Association des physiciens.

Beaucoup d'entre nous ont souvent regretté, lorsqu'ils étaient dans l'enseignement secondaire, que les livres qu'ils recevaient en prix brillaient davantage par la reliure rouge et les lettres dorées que par la qualité du texte. Aussi, les Physiciens ont tenté de porter remède à cette situation.

Durant l'année académique 1964-1965, quelques-uns d'entre eux ont analysé des ouvrages de vulgarisation intéressant les sciences physiques. Ces ouvrages, d'une belle tenue scientifique, sont accessibles à beaucoup d'élèves du degré supérieur de l'enseignement secondaire.

Les analyses ont été envoyées aux préfets, préfètes, directeurs, directrices d'établissements d'enseignement secondaire en vue de les aider dans le choix de livres de prix de sciences ou dans l'achat de volumes destinés à la bibliothèque des professeurs et des élèves.

De beaucoup de côtés, nous sont parvenus des échos enthousiastes. En voici quelques-uns :

« Rien ne pourra mieux nous aider à faire naître des vocations scientifiques dans la jeunesse » — « C'est un grand service que vous rendez aux professeurs de sciences et à leurs élèves » — « Cette initiative sera pour nous un guide précieux dans le choix des livres de notre bibliothèque scientifique, ainsi que pour conseiller nos élèves quant à l'achat de livres adaptés à leur niveau » — « L'initiative me paraît extrêmement intéressante et je tiens à vous en féliciter et remercier. Je crois que cela correspond vraiment à une nécessité » — Un préfet des études « verrait avec plaisir une anthologie des ouvrages de chimie et de physique ».

Nous livrons ces commentaires, et particulièrement le dernier, à la Commission Université-Enseignement secondaire que l'Association des Amis vient de créer et suggérons qu'elle étudie les moyens d'étendre à toutes les disciplines l'initiative des Physiciens.

H. SAUVENIER.

Association des Chimistes (A. C. Lg.).

L'A. C. Lg. a eu la tristesse de perdre un de ses membres éminents en la personne de M. Clément Guillissen, administrateur de l'Association et président d'honneur de la Fabchim. M. Guillissen était pharmacien et docteur en sciences chimiques de 1920. Il était admi-

nistrateur-directeur de l'Union Chimique Belge lorsqu'il prit sa retraite en 1954.

L'enquête sur les occupations et les rémunérations des chimistes diplômés de Liège a recueilli un très vif succès. On notera que, parmi les 121 membres qui y ont collaboré, 64 relèvent de l'enseignement, 7 des administrations, 47 du secteur privé, tandis que 3 personnes occupent des situations mixtes. Les résultats complets de cette intéressante recherche ont été publiés dans la feuille d'avis de l'A. C. Lg. de juillet dernier.

Enfin, la Fédération des associations belges de docteurs et licenciés en sciences chimiques (Fabechim) organise cette année un sixième Cycle de Journées d'études. Une première partie, de quatre journées, sera consacrée aux « Progrès récents dans le domaine de la chimie analytique »; une seconde, de trois journées, aura pour objet des questions d'intérêts économiques. Les séances s'échelonnent de novembre 1965 à mai 1966.

Association des Médecins sortis de l'Ecole de Médecine de Liège (A. M. Lg.).

Le Président de l'Association, le docteur Gabriel Delrée, nous fait parvenir le compte rendu des XVIII^e Journées médicales liégeoises d'Enseignement postuniversitaire et de l'Assemblée générale de l'A. M. Lg. Cette relation est signée par le nouveau Secrétaire-adjoint de l'A. M. Lg., le docteur Pierre Lefebvre.

Les Journées annuelles d'Enseignement post-universitaire organisées par la Faculté de Médecine et notre Association ont eu lieu du 14 au 16 mai 1965. Elles ont connu leur habituel succès.

Rompant avec la tradition, la conférence inaugurale du vendredi soir n'a pas eu lieu à la Maison des Médecins. Elle s'est tenue dans le magnifique auditoire du nouvel Institut de Zoologie.

Spirituellement présenté par notre Président, M. le Recteur Dubuisson y a fait, dans un exposé clair et concis, le point des travaux du Sart Tilman. Il a ensuite introduit le nouveau film sur l'Université de Liège au Sart Tilman, dû au talent du cinéaste Pierre Levie.

Ce document est réellement extraordinaire. De présentation très originale, il offre de merveilleuses vues de notre Cité et du site d'implantation de la future Université. Les difficultés de la programmation sont illustrées par quelques vues saisissantes où divers membres du Corps Académique révèlent de réels talents de comédiens...

La séance s'est terminée sous des applaudissements unanimes lorsque notre Président a, au nom du Conseil d'administration, annoncé à Monsieur le Recteur sa nomination de membre d'honneur de notre Association. La soirée s'est achevée par une réception amicale dans les locaux du nouvel aquarium de l'Institut de Zoologie.

Comme chaque année, la journée du samedi et le dimanche matin ont été consacrés aux communications scientifiques. Un auditoire nombreux a assisté à ces séances où plusieurs Chefs de Service ainsi que leurs collaborateurs ont fait le point des questions d'actualités.

Le samedi soir, s'est tenu à Chaudfontaine le traditionnel banquet réunissant de nombreux membres de l'Association et leurs épouses. Monsieur le Recteur nous avait fait l'honneur d'accepter de présider la soirée.

Après le discours du Président, le Docteur Delrée, qui a remercié les personnalités présentes en termes choisis, la soirée s'est terminée tard dans la nuit pour un bon nombre de participants.

Une brève indisposition présidentielle avait postposé l'Assemblée générale de l'Association. Celle-ci s'est tenue, à la Maison des Médecins, le mercredi 16 juin 1965. Comme à l'accoutumée, le rapport sur l'Assemblée générale précédente a été lu par le Docteur E. Mohr. Il fut suivi du rapport du Trésorier, de celui du Secrétaire Général et du discours du Président. L'Assemblée a longtemps discuté les modalités futures de l'enseignement post-universitaire : colloquiums traditionnels, réunions à thème, séances organisées sous l'égide d'Associations locales dans diverses régions du pays, etc... L'Assemblée a ensuite élu le nouveau Conseil d'administration lequel s'est aussitôt réuni sous la Présidence du Docteur Delrée et a élu son Bureau pour l'exercice prochain. Celui-ci se constitue de la façon suivante :

Président : Dr. Gabriel Delrée;

1^{er} Vice-Président : Prof. Charles Maquinay;

2^e Vice-Président : Dr. Aimé Thomas;

Trésorier : Dr. Edmond Carpentier;

Secrétaire Général : Dr. Georges Proyard;

Secrétaire adjoint : Dr. Pierre Lefebvre;

Membres : Drs M. Demoulin, Prof. A. Ledoux, Dr. L. Melon, Prof. A. Reginster, Dr. L. Swalié.

Pierre LEFEBVRE.

Nouveaux membres de l'Association

Liste clôturée au 25 septembre 1965

Membre Protecteur

Brasserie Piedbœuf, Jupille.

Membres Effectifs

- ALEXANDRE, Michèle, 1, rue Haut Mas, Huy, Dr. dr. 1965.
ANDIS, J., 18, rue T. Schwann, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
BALHAZAR, Cl., 47, Roulcau, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
BAUDRUX, Jean, 35, rue de Luxembourg, Habay-la-Neuve, Dr. dr. 1950, Lic. not. 1950.
BEAUJEAN, G., 98, chaussée des Alliés, Flémalle-Haute, Dr. méd. chir. acc. 1965.
BAURIN, Marcel, 7, avenue Legrand, Rixensart, Lic. sc. com. 1925, Lic. sc. com. fin. col. 1926.
BECQUEVORT, P., 43, rue des Bayards, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
BELLEFROID, Charles, 42, quai de la Boverie, Liège.
BELLEFROID, E., 122, rue H. Maus, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
BERNARD, A., 34, rue Dartois, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
BLAVIER, Walter, 5, rue du Valois, Liège.
BODSON, Pierre, 52, rue Fanny, Seraing, Dr. dr. 1965.
BONHOMME, Paul, 9, rue des Anges, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1925.
BONTIVER, André, 35, Colonel Dusartplein, Hasselt, Ing. civ. élect. 1925.
BOUILLE, Jean, 83, rue Puits-en-Sock, Liège, Ing. civ. électrotech. 1964.
BOVERIE, J., 5, rue des Fories, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
BRAHY, G., 31, rue Fabry, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
CABIAUX, Marie-Paul, 11, place de la Gare, Godarville, Lic. sc. dipl. 1964.
CALEWAERT-LISTRAY, Denise, 43, place Verte, Verviers, Pharm. 1933.
CASTADOT, Robert, Centre Hospitalier, Sidi-Bel-Abès, Algérie, Dr. méd. chir. acc. 1958.
CASTERMANS, Jean, 111, rue Général Gratry, Bruxelles 4, Dr. dr. 1950.
CASTERS, Jean, 101, route du Condroz, Angleur, Dr. dr. 1965.
CHEVREMONT, S., 40, rue de Dolembreux, Esneux.
CLAES, Ch., 5, avenue Rogier, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
COLLARD, Françoise, 70, avenue Commandant de Gerlache, Liège, Dr. dr. 1965.
COMMAIRE-POUTCHINIAN, Y., 12, boulevard Frère Orban, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
Confédération générale des Cadres et des Travailleurs intellectuels, 314, avenue Louise, Bruxelles 5.
COPS, A., 68, rue des Vergers, Herstal, Dr. méd. chir. acc. 1965.
CORNETTE, M., 28-57, avenue G. Truffaut, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
CORNIL, André, 42, avenue E. Digneffe, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1942.
CREMER, F., 66, rue du Val-Benoît, Angleur, Dr. méd. chir. acc. 1965.
CREVECOEUR, Michel, 18, boulevard Piercot, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1947.
CRIKX, Michel, 58, quai de la Boverie, Liège, Pharm. 1965.
CUGNON, Pierre, 44, rue du Gibet, Bertrix, Lic. sc. phys. 1962.
DAMIEN-GILLET, Marguerite, 11, rue des Messes, Bonnelles, Dr. méd. chir. acc. 1946.

- DANTHINE, Jacques, 95, rue Waraxhe, Ivoz-Ramet.
DARBE, Paul, Labia, Celles, Dr. dr. 1950, Lic. not. 1950.
DAVID, J. L., 13, boulevard d'Avroy, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
DEBUT, Fernand, B. P. 1055, Bujumbura, Burundi, Lic. sc. phys. 1943, Dr. sc. phys. 1955.
DECAMPS, Pierre, 34, rue Anna Boch, La Louvière, Ing. civ. métal, 1925.
DEFOURNY, Annette, 46, rue Large Voie, Herstal, Dr. dr. 1965.
DEPROIDMONT, Lambertine, 31, rue du Ruisseau, Haccourt, Pharm. 1965.
DEGER, Jules, 3, rue A. Javeau, Embourg, Dr. dr. 1942.
DEJARDIN, Alphonse, 6, rue Grands Champs, Saint-Nicolas-Liège, Pharm. 1938.
DEJARDIN-DAVENNE, Mme, 6, rue Grands Champs, Saint-Nicolas-Liège, Pharm. 1938.
DELAIVE, M., 142, rue du 3 Juin, Herstal, Dr. méd. chir. acc. 1965.
DELATTRE, Luc, 12, rue du Parc, Grivegnée, Pharm. 1965.
DELBOVILLE, Paul, 14, rue des Wallons, Liège, Dr. dr. 1965.
DELCOMMINETTE, Jules, 25, rue des Chartreux, Plainevaux.
DELCOURT, Robert, 332, rue Campagne, Ivoz-Ramet.
DELREZ, M., Melle, 3, rue G. Wilket, Saint-Remy-sous-Argenteau, Dr. méd. chir. acc. 1965.
DELVAUX, H., 96, rue de la Neuville, Charleroi, Dr. méd. chir. acc. 1965.
DE MEERSCHIMAN, Daniel, 5, rue des Nobles, Saint-Marc (Namur), Pharm. 1965.
DETERMÉ, H., 94, rue du Marché, Bastogne, Dr. méd. chir. acc. 1965.
DETHIER, Marie-Claire, Mme, 20, rue Marconi, Seraing.
DETROZ, F., 20, rue Tête-de-Beuf, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
DEWONCK, G., 10, boulevard Saucy, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
DOHOÛNE, A., 6, avenue P. Gaspard, Spa, Dr. méd. chir. acc. 1965.
DONNAY, J., The Johns Hopkins University, 21218, Baltimore, Maryland, Eat-Unis, Ing. civ. mines 1925.
DUMINY, Jacqueline, 24, rue Gachard, Bruxelles 5, Lic. or. sél. prof. 1962.
DUMONT, Florent, Clerc de notaire, Ham-sur-Sambre.
DUMONT-MARQUEBREUCQ, José, 34, rue des Bas-Sarts, Val-Saint-Lambert, Dr. dr. 1950.
DUMOULIN, Christiane, 9, rue F. Logen, Jemeppe-sur-Meuse, Lic. sc. math. 1965.
DUQUESNE, Antoine, 60/45, rue C. Magnette, Liège, Dr. dr. 1965.
DUPONT, Pierre, 487, route de Jehanster, Verviers, Pharm. 1965.
DUREZ, Lise, 86, rue Dagneaux, Frameries, Pharm. 1965.
DURIAU, A., 19, rue de Longsart, Manage.
DURIEUX, Mme, 28, quai Marcellis, Liège.
DYKMANS, Jean-Michel, 48, chemin des Cèdres, Liège, Dr. dr. 1965.
EVRARD, Edward, 15, avenue de Cointe, Sclessin, Dr. méd. chir. acc. 1930.
FEROUMONT, Mr., 1, rue des Brasseurs, Marche-en-Famenne.
FRANCKART-PUFFET, Yvette, 51, quai Saint Léonard, Liège, Lic. sc. phys. 1961.
FRANCOIS, Jean, 44, rue Schmerling, Liège.
FREDERIC, Claude, 19, rue Maghin, Liège, Pharm. 1965.
GACH, J., 8, rue Souverain Pont, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
GARANT, Pol, 15, avenue A. Grégoire, Stavelot, Pharm. 1965.
GATHOYE, Marcel, 26, rue Général Bertrand, Visé, Lic. sc. écon. 1961.
GATTY, Martine, 54, rue Vinàve, Engis, Dr. dr. 1965.
GENDARME, M., 59, rue Saint Charles, Montignies-sur-Sambre, Dr. méd. chir. acc. 1965.
GERARDY, Jean, 33, rue Kinet, Grivegnée, Pharm. 1965.
GOFFAUX, F., Melle, 21, rue J. M. Nisen, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
GRADE, Bernadette, 14, avenue Général Jacques, Nivelles, Pharm. 1965.
GRAND'RY, Jean-Pierre, 52c, rue de l'Enseignement, Grivegnée, Dr. dr. 1965.
GROSJEAN, A., Rotheux-Rimière, Dr. méd. chir. acc. 1965.
HANCIARD, Jean-Pierre, 1, rue des Bas-Prés, Namur, Lic. sc. phys. 1962.
HAUTIER, René, 145, avenue Général de Gaulle, Mons, Ing. civ. const. 1944.
HENROTAY, André, 14, rue des Maraîchers, Liège, Lic. sc. dent. 1944.
HERMIA, J. P., 40, rue de la Légia, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
HERVE, Ch., 43, boulevard Frère Orban, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
HIERNAX, M., 82, quai de la Boverie, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
HUBERT, Léon, 1, rue de Mont, Esneux, Pharm. 1965.

- HUYSMANS, J. M., 7, rue H. Vieuxtemps, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
JETTEUR, Edmond, 41, rue du Tombeux, Stembert, Pharm. 1938.
JEUKENS, J. M., 8, place J. Jaurès, Herstal, Dr. méd. chir. acc. 1965.
KAISIN, H., 23, rue des Vingt-deux, Liège.
LABEYE, Nicole, 12, place Albert 1^{er}, Herve, Pharm. 1965.
LAMBILLOTTE, Albert, 11, rue de Londres, Liège, Ing. civ. métal. 1925.
LAMBINET, Paul, 3, quai G. Kurth, Liège, Dr. dr. 1936, Lic. not. 1936.
LAMBION, Rosa, 33, rue de Verviers, Liège.
LAMOUREAUX, Mme, 5, place d'Italie, Liège.
LAMY, Guy, 27, avenue Tasiaux, Bastogne, Lic. sc. phys. 1962.
LAPIERRE, Mme, 1b, quai Marcellis, Liège.
LAVAL, Mme, 11, rue Royale, Bruxelles.
LEBOULLE, Christian, 90, rue Sainte Anne, Hologne-aux-Pierres, Dr. dr. 1965.
LECLERCO, J., 39, avenue Mathieu, Bastogne, Dr. méd. chir. acc. 1965.
LECOMTE, Marianne, 26, rue de la Fontaine, Hornu, Pharm. 1965.
LEDENT, Mme, 4, quai de Rome, Liège.
LEFEVRE-MOREAU, Félicie, 39, quai des Ardennes, Liège, Lic. sc. chim. 1937, Agr. E. M. D. S. 1937.
LEJEUNE, Mme, 43, rue Ch. Lapierre, Andenne.
LEJEUNE, Mme, 2bis, rue du Rêve, Liège.
LEJEUNE, Mme, 20, rue Pastor, Seraing.
LEMAIRE, Paul, 134, rue de la Station, Francorchamps, Dr. méd. chir. acc. 1925.
LEROY, Léon, 16, rue de la Station, Engis, Pharm. 1925.
LETARGEZ-WAXWILLER, Rosine, 19, rue Monulphe, Liège, Lic. philo. germ. 1955, Agr. E. M. D. S. 1956.
LETAWE, D. Melle, 20, rue Devant-la-ville, Hermée, Dr. méd. chir. acc. 1965.
L'HERMITTE-DANTINNE, Nelly, 47, quai de Rome, Liège, Lic. sc. math. 1949.
LIBON, L., 23, rue des Anges, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
LORQUET-JULIEN, Andrée, 83, quai de Rome, Liège, Lic. sc. chim. 1958, Agr. E. M. D. S. 1958.
LUYCK-BACUS, Jeanne, 8, avenue Reine Astrid, Namur, Dr. méd. chir. acc. 1964.
MALMEDY, Jean, 188, rue Large Voie, Herstal, Pharm. 1965.
MARECHAL, Paul, 8, rue d'Esneux, Neuville-en-Condroz, Dr. dr. 1965.
MEAN, Françoise, 2, rue Sordeye, Sart Tilman, Angleur.
MENGEOT, Micheline, 11, rue du Palais, Charleroi, Lic. sc. phys. 1965.
MISSAIRE, M., 192, boulevard Z. Gramme, Herstal, Lic. sc. dent. 1965.
MONFILS, Mme, 11, avenue de Beaufays, Tilff.
MONOYER, Armand, 117, route du Condroz, Angleur, Lic. sc. bot. 1925, Agr. E. M. D. S. 1934.
MONOYER-DUPUIS, G., 117, route du Condroz, Angleur, Pharm. 1925.
MONOYER, J. F., 117, route du Condroz, Angleur, Dr. méd. chir. acc. 1965.
MOREAU, Georges, 57, avenue R. Comhaire, Berchem-Sainte-Agathe, Lic. sc. phys. 1962.
MOREAU-COLIN, Roger, 11, rue C. Magnette, Liège, Lic. sc. phys. 1962.
MOUREAU, Mme, 4, chemin Macors, Tilff.
MOUSSIAUX, Alain, 66, Long Thiers, Huy, Lic. sc. phys. 1965.
NATALIS, Marcel, rue J. Gerlache, Xhoris, Dr. méd. chir. acc. 1960.
OLMECHETTE, Ch., 59, avenue Bouvier, Virton, Dr. méd. chir. acc. 1965.
OTTE, H., 13, rue de la Vallée, Fexhe-Slins, Dr. méd. chir. acc. 1965.
OURY, Mme, 1, rue A. Magis, Liège.
PAQUE, Mme, 12, quai G. Kurth, Liège.
PAQUOT, Guy, 30, quai de Rome, Liège.
PAQUOT, Guy, J^r 30, quai de Rome, Liège, Dr. dr. 1965.
PAUQUET, Marie-Thérèse, 12, rue Fabry, Liège, Pharm. 1965.
PELZER, Pierre, 9, quai Churchill, Liège.
PEUTEMAN-JOLIET, Nelly, 103, place Marquet, Jemeppe-sur-Meuse, Pharm. 1942.
PIETTE, J., 16, rue Agimont, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
PIEYNS, Jean, 68a, rue des Buissons, Liège, Lic. hist. 1963.
PIRARD, Maggy, 111, rue de la Gare, Momalle, Pharm. 1965.
PIRE, Mme, 26, boulevard Piercot, Liège.

- PIROT, Michel, 31, rue A. Bouvy, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
POUCHINIAN, Grante, 12, rue Sainte Marie, Liège, Ing. civ. métal. 1924.
PREVOT, H., 6, rue l'Apleit, Huy, Dr. méd. chir. acc. 1965.
QUAGLIA, Lino, 237, rue Sainte Marguerite, Liège, Ing. civ. phys. 1964.
QUIRIN, Lucien, 52, avenue de Péville, Grivegnée, Lic. sc. com. 1921.
QUIRIN, Mme, 52, avenue de Péville, Grivegnée.
REARD-SENTY, Mme, « Le Hêtre Rouge », 18, avenue G. Joachim, Waremme.
RENIER, J. B. Mme, 4, rue Lebeau, Liège.
RENOTTE, Yvan, 37, rue de Mons, Binche, Lic. sc. phys. 1965.
RENSONNET, Ch., 49, rue du Calvaire, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
RIGOT-LONAY, Claude, 411, rue Saint-Nicolas, Liège, Pharm. 1965.
ROBERT, Henri, 4, place d'Italie, Liège, Ing. civ. const. 1950.
ROCHE, Jacques, 11, avenue des Alliés, Malmédy, Dr. dr. 1965.
RORIE, Georges, 7/140, place Louis de Geer, Liège, Dr. méd. chir. acc.
ROSEN-GRALINGER, J., 26, rue Saint-Gilles, Liège.
ROZET, Georges, 40, rue du Bar, Ivoz-Ramet, Ing. civ. électro-méc. 1959.
SADZOT, Pierre, 211, rue des Risses, Ivoz-Ramet, Dr. dr. 1950, Lic. not. 1952.
SCHIAUS, Christiane, 35, avenue V. Hugo, Liège, Pharm. 1965.
SCHEPERS, Pierre, 4, place d'Italie, Liège, Ing. civ. chim. 1932.
SCHLOSSER, Mme, U. M. H. K. Kipuschl, Congo.
SCHNITZER-MONJOIE, Marie-Thérèse, 68, rue Grands Puits, Herstal, Pharm. 1962.
SCHOENTJES, Michel, 17, quai de la Boverie, Liège, Lic. sc. chim. 1963.
SCHOONBROOD, J., 217, rue Saint Laurent, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
SCHYNS, Jean-Paul, 19, rue F. Jacquemart, Embourg, Dr. dr. 1965.
SCUYEE, Henri, 35, rue Wachery, Liège, Lic. phil. germ. 1944, Agr. E. M. D. S. 1944.
SCYEUR, Ch., Melle, 127, place Publique, Stave par Mettet, Dr. méd. chir. acc. 1965.
SIMONS, Joseph, 15, rue de Flessingue, Bruxelles 2, Dr. méd. chir. acc. 1965.
SODOYEZ, J. C., 92, avenue des Coteaux, Grivegnée, Dr. méd. chir. acc. 1965.
SPINEUX, Henri, 11, chemin du Passage, Hony-Esneux, Lic. sc. soc. 1965.
SWENNEN, René, 29, rue F. Loyer, Jemeppe-sur-Meuse, Dr. dr. 1965.
TEQOMENNE, Mme, 45, rue Louvrex, Liège.
THOMAS, P., 62, route du Condroz, Ougrée, Dr. méd. chir. acc. 1965.
THONE, Mme, 386, rue de Tilff, Angleur.
TINANT, G., 5, quai de Rome, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1965.
TOUSSAINT, Jean, 19, rue Warnant, Tihange.
TOUSSAINT, J., 47, rue Grand Vinave, Jemeppe-sur-Meuse, Dr. méd. chir. acc. 1965.
URBAIN, M., 3, rue de l'Occident, La Bouverie, Dr. méd. chir. acc. 1965.
VAN BENEDEN, Jean, 19, quai Churchill, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1925.
VAN CAMPENHOUT, J. M., 14, boulevard Piercot, Liège, Dr. dr. 1965.
VAN DE WALLE, Anne, Home G. Ruhl, 67, boulevard d'Avroy, Liège, Pharm. 1965.
VAN THEMISCHIE, Hélène, 47, rue Saint Nicolas, Saint-Nicolas-Liège.
VANWIJCK, A., Melle, 3, rue du Palais, Verviers, Dr. méd. chir. acc. 1965.
WAGMANS, Mme, 36c, quai Saint Léonard, Liège.
WALTREGNY, Francine, 30, rue de l'Épargne, Grivegnée, Pharm. 1965.
WILKIN, Jean-Marie, 168, rue de Val-Saint-Lambert, Seraing, Ing. civ. métal. 1959.
WILLEMS, Mme, 11, rue Marché au Lin, Tongres.
WOUTERS, Alphonse, 7, rue A. Mockel, Liège, Dr. dr. 1965.
WUIDAR, Alex, 48, rue des Ecoles, Wandre, Lic. sc. phys. 1965.
XHENSEVAL, B., 21, rue César de Paep, Grivegnée, Dr. méd. chir. acc. 1965.
ZACHARIAS, Joseph, 26, rue Stockem, Eupen, Pharm. 1965.
ZAKHENEVITCH, Constantin, 8, rue J. Billiard, Namur, Ing. civ. électron. 1964.

139 années d'expérience

18 milliards de francs
de garanties

deux arguments qui comptent !



AG

Cie BELGE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE

53, BOULEVARD EMILE JACQMAIN — BRUXELLES 1 — TÉLÉPHONE : 18.60.10

**Un homme avisé est client de la
BANQUE DE BRUXELLES**

Ses difficultés, ses préoccupations, ses désirs sont
les vôtres

Faites comme lui,

recourez à la Banque de Bruxelles

- pour :
- simplifier votre vie professionnelle
 - suivre aisément vos affaires
 - éviter des soucis et des risques inutiles
 - placer votre argent à bon escient
 - utiliser d'intéressantes possibilités de crédit.

BANQUE DE BRUXELLES

La banque la plus répandue en Belgique
avec 670 sièges, succursales et agences

SIEGE DE LIEGE :
5, rue Georges Clemenceau
Tél. 32.39.90

S. A.
ENTREPRISES
GÉNÉRALES



**Louis
DUCHENE**

STRÉE
HUY

**ENTREPRISES
GÉNÉRALES DE TRAVAUX
PUBLICS & PRIVÉS**

**ÉTUDES ET TRAVAUX
D'ÉLECTRIFICATION
3000 & 25000 V.**



- ▶ A Huy, construit dans un site unique, immeuble à appartements à vendre et à louer. Panorama, air, lumière.
- ▶ Agréation en classe 8.

S
E
N

Ets Francis LAURENTY

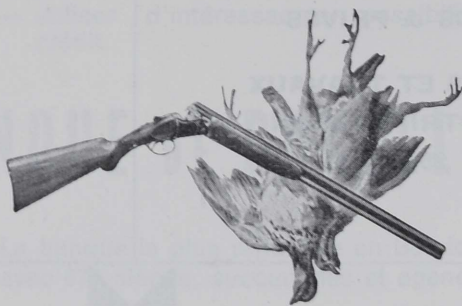
22, Rue Lairesse, LIÈGE

Tél. 43.33.56 - 43.24.57

Service Électro-Mécanique de nettoyage

- ✕ Entretien journalier locaux privés et industriels
- ✕ Lavage de vitres et toitures d'usines
- ✕ Raclage, bouche-porage et entretien des parquets
- ✕ Dépoussièrage
- ✕ Grand nettoyage
- ✕ Blanchiment et peinture
- ✕ Lavage de tapis et tapis plain à domicile

Même maison à VERVIERS - BRUXELLES - CHARLEROI



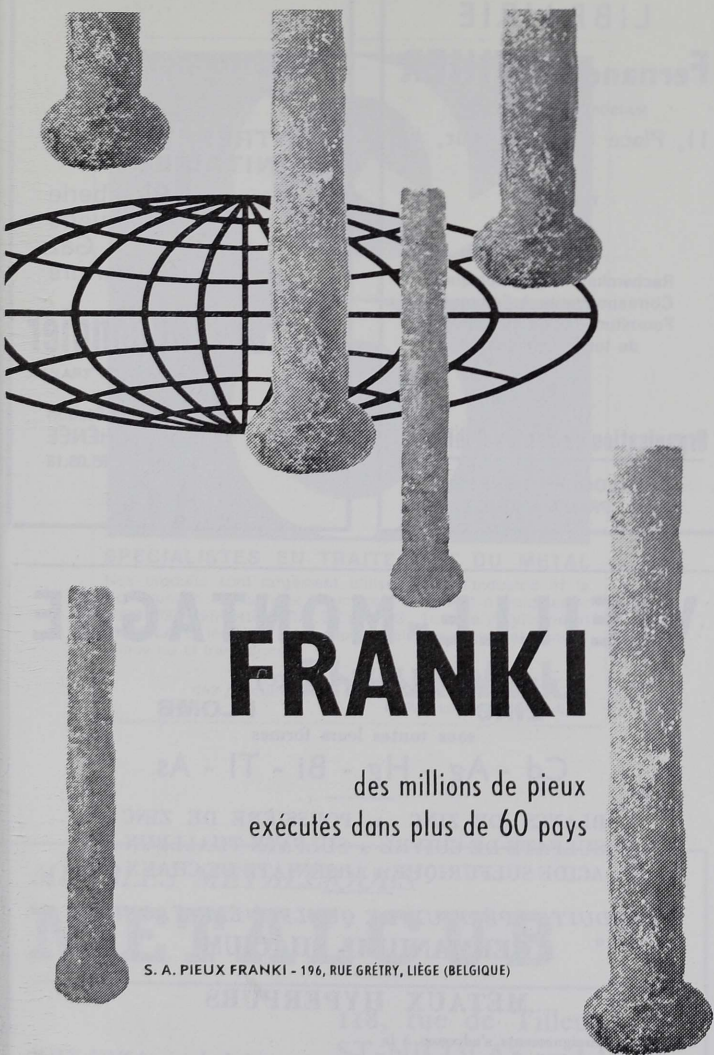
armes et munitions
artillerie
moteurs d'avions
turbines industrielles
camions, tracteurs
véhicules spéciaux
matériel agricole
matériel électroménager
matériel textile
fonderie estampage
mécanique nucléaire



Fabrique Nationale d'Armes de Guerre

HERSTAL-BELGIQUE

B. A.



FRANKI

des millions de pieux
exécutés dans plus de 60 pays

S. A. PIEUX FRANKI - 196, RUE GRÉTRY, LIÈGE (BELGIQUE)

LIBRAIRIE
Fernand GOTHIER

MAISON FONDÉE EN 1825

11, Place du XX Août, 11
LIÈGE

Té14 23.27.76



Recherches bibliographiques
Correspondants à l'étranger
Fourniture rapide et soignée
de toute commande



Organisation de Ventes Publiques

CATALOGUES MENSUELS
● A PRIX MARQUÉS ●



**ENTREPRISES
SANITAIRES**

Plomberie
Zinguerie
Gaz
Couverture

Victor Fauconnier

LAURÉAT DU TRAVAIL

86, rue de la Station
CHÊNÉE

Téléphone : 65.08.18

VIEILLE-MONTAGNE

ANGLEUR (Liège)

ZINC **PLOMB**

sous toutes leurs formes

Cd - Ag - Hg - Bi - Tl - As

BLANCS DE ZINC ★ POUSSIÈRE DE ZINC
SULFATE DE CUIVRE ★ SULFATE THALLEUX
ACIDE SULFURIQUE ★ ARSÉNIATE DE CHAUX

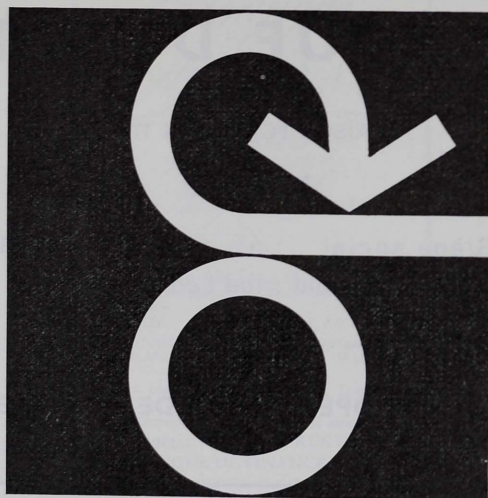
PRODUITS SPÉCIAUX DE QUALITÉ ÉLECTRONIQUE

GERMANIUM - SILICIUM

MÉTAUX HYPERPURS

Pour tous renseignements s'adresser à la

Direction générale : ANGLEUR
Tél. : Liège 65.38.00 - Telex : Liège n° 256



SPECIALISTES EN TRAITEMENT DU METAL

Nos produits sont largement utilisés dans l'industrie et la Construction: tôles fines laminées à chaud et à froid, acier Haute Galvanisation GALBEST H.G., laminé vinyle métal SKINPLATE, fer-blanc "hot dip" et électrolytique, aluminium mince nu et transformé.

des produits **Phenix Works**
FLEMALLE-HAUTE/BELGIQUE.

MEUBLES MÉTALLIQUES

METALCUB * * * *

118, rue de Tilleur, 118
ST-NICOLAS — LIÈGE

~~~~~ Téléphone: 52.52.39 ~~~~~

# BANQUE DUBOIS

Société Anonyme

MAISON FONDÉE EN 1778

## LIÈGE

Siège social : rue de l'Université, 41

Agence Léopold : rue Léopold, 23



**TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE**

*IMPRIMERIE*

## George Michiels

*Société Anonyme*

*LIÈGE, 6, rue de la Paix*

*TONGRES, 13, rue Corver*

Livres et périodiques scientifiques en toutes  
langues

Plus de 8.000 signes spéciaux

Machines à composer Monotype

Matériel moderne - Personnel d'élite

*Travaille à la plus grande satisfaction de sa clientèle*

*Banque  
de Paris  
et des  
Pays-Bas*

**BRUXELLES**

31, RUE DES COLONIES

**ANVERS**                      **GAND**                      **LIÈGE**  
85, MEIR                      7, KOUTER                      17, BD D'AVROY

SUCCURSALES : ALGER ♦ AMSTERDAM  
CASABLANCA ♦ GENEVE ♦ MARSEILLE  
ROTTERDAM

Filiales à Léopoldville ♦ Londres ♦ Luxembourg  
New York

Correspondants dans le monde entier

**SIÈGE SOCIAL : PARIS - 3, RUE D'ANTIN**

*Filiatale:* **BANQUE DE FINANCEMENT, S. A.**

Bruxelles — Anvers — Gand — Bruges

Charleroi — Liège — Saint-Nicolas-Waas

**LIVRES SCOLAIRES**

ÉDITION

IMPRESSION

**Maison d'Éditions**

**Ad. WESMAEL-CHARLIER S. A.**

**69, rue de Fer - NAMUR**

Téléphone : 081-201.48



**CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE**





le grand magasin  
d'une grande ville



LIBRAIRIE  
**PAUL GOTHIER**

FONDÉE EN 1828

3 et 5, rue Bonne-Fortune  
LIÈGE

LIVRES UNIVERSITAIRES  
neufs et d'occasion

CATALOGUES PÉRIODIQUES  
de Livres Anciens et d'occasion

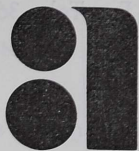
Organisation de Ventes Publiques

Correspondants dans les principales  
Villes Etrangères

*une  
Eau de classe  
pour une  
Clientèle d'élite*

**CHEVRON**

*l'Eau indiscutable*



- Extincteurs de tous types et de toutes capacités
- Prédétection ionique « Cerberus »
- Protection automatique par eau pulvérisée, neige carbonique, poudre
- Masques respiratoires « Air-magic »

**ANSUL INTERNATIONAL S. A.**

151, rue de Stalle - Bruxelles 18  
Tél 02/43.01.60.

**1747**

date de fondation de la  
BANQUE

**NAGELMACKERS**

**FILS & Cie**

La plus ancienne du pays

Une des plus anciennes  
du monde

**BRUXELLES LIÈGE**

12, Pl. de Louvain 32, r. des Dominicains

LES ATELIERS DE  
CONSTRUCTION  
ET CHAUDRONNERIE DE

**L'EST - s.a.**

ET

LES ATELIERS DE

**LA LOUVIÈRE-BOUVY - s.a.**

*ont groupé leurs services projets et commerciaux  
pour mieux vous SERVIR*

---

Au 319, Rue de Châtelet, Marchienne-Est - Tél. : 36.40.14

---

- Études et installations de manutention pour produits en vrac ou en sacs.
- Charpentes et ossatures métalliques.
- Ponts - Pylônes - Châssis à molettes.
- Chaudronneries.
- Mécano-soudure.
- Ponts-roulants - Appareils de levage.
- Bancs automatiques de sciage (Lic. Larive-France).
- Bancs, Coupe-fers (type EB).
- TOUS équipements de machines et postes de travail.



# FORET

---

et

---

# LHOEST

---

TÉLÉPHONES :

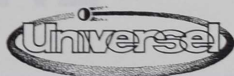
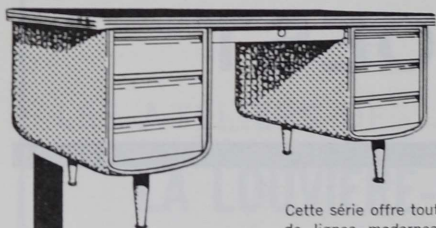
(019) 540,20  
et (019) 542,48

**Entreprises  
générales  
de  
Travaux  
publics  
et  
privés à  
BOVENISTIER**

Réalisateurs du Gros Œuvre du  
" HOME DES ÉTUDIANTS - GUSTAVE RUHL "

BUREAUX • TABLES • ARMOIRES • BIBLIOTHÈQUES  
SIÈGES • CLASSEURS • FICHIERS • RAYONNAGES

# ACIOR



Cette série offre toute une gamme de bureaux et tables de lignes modernes de bon goût, dans des coloris ravissants — Qualité ACIOR — Prix sans concurrence grâce à une fabrication de masse automatisée au maximum.

S. A. DESOER  
USINES À TROOZ

Demandez documentation 345 F.

BRUXELLES 5 • ANVERS • LIÈGE • GAND • CHARLEROI  
COURTRAI • VERVIERS • HASSELT • LUXEMBOURG

LIBRAIRIE

## J. BELLENS

S. A.

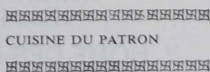
Téléphone : 23.78.60 (7 l.)

*Dépositaire  
des éditeurs  
du monde entier*

## Capri

2 En Lulay des Febres  
Tél. 23.63.28

LE RESTAURANT  
DE L'ÉLITE  
VOUS OFFRE  
SES SPÉCIALITÉS  
ITALIENNES ET FRANÇAISES



FERMÉ LE VENDREDI

# INTEGRA

depuis 1909

**Contrôle  
scientifique et industriel**

Pour l'USINE et le LABORATOIRE :  
SIGNALISATION  
ENREGISTREMENT  
AUTOMATION

LIEGE

22, rue de la Vieille-Montagne

PARIS  
3, rue du Cirque

ROTTERDAM  
12, Goudsesingel

CHAUFFAGE  
CENTRAL  
TOUS SYSTÈMES  
CONDITIONNEMENT  
D'AIR

## « CONFORT & CHALEUR »

S. P. R. L. - Directeur-Gérant : Ch. THIOU  
Rue Wiertz, 37 - LIÈGE  
Téléphone : 26.38.70 (3 lignes)

- Chauffage par rayonnement
- Pulsion d'air chaud
- Eau surchauffée
- Tuyauteries industrielles
- Équipement mazout

# BANQUE COMMERCIALE DE LIEGE

Vos dépôts,  
utilisés avec PRUDENCE et SAGESSE, sous  
la forme de crédits au commerce, à l'artisanat,  
à l'agriculture, à l'industrie, au particulier,  
contribuent à l'expansion économique et au  
bien-être de la Wallonie.



**Toutes les opérations de Banque**



14, Place du Roi Albert



Société  
de Construction  
et d'Électricité

S. P. R. L.

**ELCOVAL**

13, rue de Wonck

VALMEER - Tél. Tongres 51.327

LIÈGE - Tél. 04/32.04.35

**LA SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE**  
ET DES  
**PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY**

**MET SON EXPERIENCE A VOTRE SERVICE  
DANS LE DOMAINE**

**des Recherches, des Etudes et de la Réalisation d'usines chimiques**

*Quelques procédés offerts :*

Ammoniac - Acide nitrique - Engrais azotés  
Chlorure et Acétate de vinyle monomère et polymère  
Résines et Poudres à mouler phénoliques - Alcools gras et détergents  
Acétylène, Éthylène au départ d'hydrocarbures divers



**4, boulevard Piercot à Liège**

**RECHERCHES ETUDES ET CONSTRUCTIONS**

Tél. 23.79.80 — Télégr. Belgasote-Liège — Télex : 241 Belgasote-Liège